
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Mercredi 19 janvier 2000, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Christian Ferrazino*, conseiller administratif, *MM. Tristan Cerf, Pierre de Freudenreich, Jacques François, Sami Kanaan, Bernard Lescaze, Souhail Mouhanna, Mark Muller, Guy Savary* et *M^{me} Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 décembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 janvier, mercredi 19 janvier et lundi 24 janvier 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai une communication à faire au Conseil municipal concernant la tempête du mois de décembre. Hier, en réponse à votre collègue Pierre Losio, je vous ai dit que, depuis mon lieu de vacances, j'avais demandé à M. Roger Beer de me faire un bilan concernant l'ouragan Lothar. Je me permettrai de lire le résumé que j'en ai fait, car c'est un document assez long, que je mets à la disposition des conseillères et conseillers municipaux qui voudraient le consulter. Je répondrai volontiers, si vous le voulez, à quelques questions; cela évitera peut-être des résolutions, des motions ou d'autres interpellations.

Je vous rappelle donc que la tempête, qui a touché l'Europe les 26 et 27 décembre, a frappé 18 à 19 millions d'arbres, soit près de 10 millions de mètres cubes de bois. Ce volume représente deux fois la quantité de bois exploité en une année en Suisse. Pour l'ensemble du pays, les dégâts sont évalués à près d'un milliard de francs. En regard de ces chiffres, le bilan de cette catastrophe pour la Ville de Genève paraît extrêmement modeste. En deux jours d'ouragan, ce sont 120 arbres – la liste est annexée au rapport de M. Beer – qui ont été fracturés, dont 80% de conifères. La plupart des dégâts ont eu lieu sur la rive gauche, notamment dans le parc La Grange, le parc des Eaux-Vives, le parc Bertrand, le parc des Bastions et le parc du Musée de l'horlogerie. Sur la rive droite, qui a été beaucoup plus protégée des vents que la rive gauche – je ne sais pas pourquoi – ce sont essentiellement les parcs Trembley, Monnier, Perle du lac et, dans une moindre mesure, le parc Saint-Jean et le jardin des Croupettes qui ont été touchés.

Près de 70% des végétaux ayant subi la violence de l'ouragan ont été déracinés. Une dizaine d'arbres abattus pendant la tempête avaient fait l'objet d'une procédure en autorisation d'abattage. Il est intéressant de constater que les massifs forestiers de la ville – bois des Frères et bois de la Bâtie – n'ont été que peu touchés. Quelques végétaux rares ont malheureusement été victimes de la tempête: le pin de Macédoine de la Perle du lac et le fameux cèdre du Liban situé à côté de la villa du parc La Grange. Ce dernier, très souvent admiré par les touristes venus du Liban, était bientôt tricentenaire. Il a été défiguré et son abattage semble inéluctable. L'exploitation des arbres tombés fournira beaucoup de bois de feu et quelques billes de bois d'œuvre. Les branchages seront déchiquetés sur place pour fournir du compost. Dans certains endroits, les troncs abattus seront laissés sur place après élimination de tous les éléments dangereux. J'ai insisté pour que cela soit fait rapidement. Ces troncs pourriront sur place et permettront à une flore et une faune diversifiées de s'installer.

Hier, avant de venir à la séance du Conseil municipal, je me suis rendu dans les parcs, avec Roger Beer, qui m'a montré quelques exemples de lieux où la

faune et la flore pourront reprendre de la force. Cette pratique s'insérera parfaitement dans le principe du développement durable et favorisera la biodiversité urbaine à laquelle le nouveau Conseil administratif tient particulièrement.

Une grande partie des travaux d'exploitation, qui présente de gros dangers, sera effectuée par l'équipe du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), composée de cinq personnes, dont quatre forestiers bûcherons. Dans certains cas isolés, quelques entreprises privées seront également mandatées. Précisons que, pendant l'ouragan, c'est le Service d'incendie et de secours (SIS) et la Voirie, que je remercie ici, qui sont intervenus pour supprimer les risques dus aux arbres cassés. Depuis le 3 janvier, le SEVE est intervenu en application des principes suivants, qui correspondent aussi à des principes que M. Roger Beer et moi-même avons exprimés lors d'une conférence de presse au début de la législature: supprimer les risques pour les cheminements piétonniers situés dans les parcs; supprimer les problèmes liés aux préaux des écoles primaires; régler le débitage et la vidange des troncs abattus et entreposer le bois au bois des Frères.

En l'état – et cela vous intéresse, plus particulièrement certains d'entre vous – une dépense supplémentaire d'environ 250 000 francs, par rapport au budget du SEVE, doit être envisagée. Cependant, même si les dégâts sont importants, le bilan global de la tempête pour la Ville de Genève reste modeste.

Je dois rendre hommage à la politique dynamique de remplacement des arbres mise en place par la Ville depuis les années quatre-vingt. Deux mille arbres, essentiellement des végétaux très âgés et en fort mauvais état – ce que ne comprend pas toujours la population car, pour la convaincre, il faudrait faire une radiographie pour voir l'intérieur des arbres – ont été abattus, alors qu'en même temps près de 6000 végétaux ont été plantés. Il est aujourd'hui évident que, si ces arbres n'avaient pas été abattus et remplacés, le bilan de l'ouragan serait beaucoup plus grave. Si on prend des villes de moyenne importance en France voisine, on voit que les dégâts ont été beaucoup plus importants, car ces villes n'ont peut-être pas les moyens, le courage politique ni le souci écologiste de faire ce que nous avons fait. Dans ce cadre, les contrats de culture, qui ont permis à la Ville de planter des arbres ayant déjà atteint des dimensions intéressantes, s'avèrent particulièrement efficaces. On pourra remplacer les arbres victimes de la tempête non pas par des petits balais – je suis poli – mais par des arbres d'une bonne hauteur.

En conclusion, malgré l'ouragan, la situation des arbres de la Ville de Genève n'est pas préoccupante. Le contretemps occasionné par les travaux de déblayage sera déjà rattrapé au cours de la prochaine saison de plantation, c'est-à-dire en 2000-2001. En résumé, les dégâts pour la Ville de Genève sont importants, certes, mais on aurait pu craindre une situation vraiment pire que celle que nous connaissons à l'heure actuelle. Je répondrai volontiers à vos questions.

Je conclurai en évoquant un fait rapporté par le Téléjournal d'hier soir; en Espagne, il y a en ce moment des phénomènes météorologiques inexplicables, de la glace qui tombe alors qu'il fait beau. Je pense – et, cela, Alain Vaissade le répète depuis de nombreuses années – que c'est parce que l'on ne respecte pas la nature sur cette planète qu'on en arrive à des conséquences météorologiques de ce type. Cela renforce les convictions écologistes que je puis avoir.

M. Alain Marquet (Ve). J'aimerais tout d'abord remercier M. Tornare pour les explications qu'il nous a données et, sans aller jusqu'à dire qu'à quelque chose malheur est bon, on peut souhaiter maintenant qu'une faveur toute particulière soit accordée aux essences indigènes dans la réarborisation ultérieure qui interviendra dans les parcs ayant été durement touchés, exception faite, évidemment, des essences spécifiques aux parcs que l'on peut considérer comme des arboretums et qui doivent maintenir ce rôle de musée. Les essences indigènes sont peut-être à même d'apporter les solutions appropriées au climat local, solutions que ne permettait pas forcément l'implantation d'essences trop exotiques dans nos parcs.

M. Pierre Reichenbach (L). Monsieur Tornare, vous nous avez signalé qu'il y avait peu de dégâts à Genève, qu'on avait des contrats de culture, qu'on était des gens nantis! Dans ce cas, je vous suggérerais d'aider certaines communes de France qui ont été particulièrement sinistrées, dans les environs immédiats de Genève ou même de Suisse ou de leur proposer votre aide, en leur offrant des arbres. Je pense que la Ville de Genève pourrait faire un acte politique pour montrer que les arbres ont une valeur réelle et que la Ville de Genève peut se pencher sur ce problème. Je vous rappelle que dans certaines parties de Suisse alémanique, entre autres dans la région de Saanen, les forêts de résineux et les feuillus ont été entièrement détruits. La Ville de Genève devrait prendre contact avec ses collègues d'autres communes pour, éventuellement, apporter une aide.

Cela serait peut-être beaucoup plus concret que de parler du déchet de bois. Je comprends très bien et je félicite le SIS pour ce qui a été fait, mais je dois dire que la France a été sinistrée, et on ne peut que féliciter les autorités de leur réaction.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, votre proposition vous honore. Il est bien entendu, et M. Tornare nous en avait fait part au Conseil administratif, que nous allons étudier les possibilités de mesures de solidarité. Je crois que c'est dans ce sens que Manuel Tornare voulait intervenir. Nous en débattons et nous en délibérerons au Conseil administratif; nous vous ferons ensuite connaître les mesures que nous pourrions prendre.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Si le Conseil municipal vote une motion dans ce sens, cela donnera plus de poids au Conseil administratif.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste tient à remercier le magistrat pour ce bilan rapide et précis qui montre que, finalement, dans le canton de Genève, les dégâts ne sont pas si grands que cela en comparaison avec les cantons avoisinants.

Cela montre aussi que le travail fait par le SEVE est excellent. On se plaint de devoir abattre des arbres qui, apparemment, sont en bonne santé, mais il faut bien constater que cela n'est pas le cas; le fait d'avoir abattu ces arbres aura évité qu'ils soient fauchés par les tempêtes de ces derniers jours et entraînent dans leur chute d'autres arbres qui étaient en bonne santé. Il faut donc poursuivre dans cette voie qui est excellente.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. J'ai à excuser l'absence de M. Ferrazino à la séance de 17 h; il sera là à 20 h 30.

Nous sommes saisis d'une motion urgente concernant la poste de Saint-Jean. Le texte de cette motion venant de vous être distribué, nous allons maintenant débattre de la clause d'urgence.

3. Clause d'urgence sur la motion de M^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, M^{me} Isabel Nerny, M. Bernard Paillard, M^{me} Marie Vanek et M. Christian Zaugg: «Contribuons à la réouverture de la poste de Saint-Jean!» (M-52).

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Comme vous pouvez le lire dans les invites, notre groupe a déposé cette motion urgente pour que le Conseil administratif puisse entreprendre des démarches auprès de la direction de la poste, afin qu'elle

accepte de concrétiser sa proposition de réouverture partielle de l'office de poste de Saint-Jean en reprenant, à cette fin, les locaux libérés à la rue du Beulet. J'explique pourquoi il y a urgence concernant ces deux invites. Il s'agit d'entrer en contact avec le propriétaire des locaux pour s'engager à les relouer au nom de la Ville de Genève et éviter ainsi une relocation de ceux-ci à une tierce personne.

Je me fais du souci au sujet du maintien de la poste du Beulet et c'est pourquoi je trouve qu'il est important de voter cette motion urgente. Il faut à tout prix que nous offrions toutes les garanties afin pouvoir maintenir cette poste à cet endroit. Je vous prie donc de voter l'urgence. Je vous remercie.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera bien évidemment l'urgence, car il y a urgence. Par contre, au moment de la discussion, nous nous opposerons à ce que la Ville mette quoi que ce soit comme argent pour louer ou acheter les locaux.

M. Jean-Luc Persoz (L). Je serais tenté de dire la même chose. Effectivement, nous comprenons qu'il y ait urgence, bien que nous ne partagions pas les objectifs des invites de cette motion.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous allons aussi accepter l'urgence. Toutefois, nous avons constaté que le texte comporte deux invites: la première va tout à fait de soi, mais la seconde méritera que l'on prenne un peu de temps pour en discuter.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Pour les Verts, c'est la même chose; évidemment, il y a urgence. Concernant la deuxième invite, il est vrai que c'est à discuter.

M. Gérard Deshusses (S). Effectivement, pour le groupe socialiste, il y a urgence; nous entrerons en matière. Quant à la deuxième invite, nous ne sommes pas prêts à payer un loyer pour la Poste.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Il en est de même pour nous. L'urgence, bien entendu, nous la voterons, mais, quand on sait que la Poste fait 250 millions de bénéfice, je vois mal pourquoi la Ville devrait s'engager à lui payer un loyer, mais, enfin, nous en discuterons.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais dire que le Conseil administratif a déjà répondu à la première invite. En effet, j'ai reçu lundi les représentants de la Poste, au nom du Conseil administratif, pour essayer de négocier.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion N° 52 est acceptée à l'unanimité.

4.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Deux postes de travail pour la Maison de quartier du Petit-Saconnex» (P-4 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Marianne Husser.

La commission des pétitions, sous la présidence de M^{me} Marie Vanek, a consacré 3 séances, les 13 septembre, 4 et 11 octobre 1999, à étudier la pétition N° 4 intitulée «Deux postes de travail pour la Maison de quartier du Petit-Saconnex».

La rapporteuse remercie M^{me} Ursi Frey pour l'excellente tenue des notes de séance.

Pétition

La pétition, munie de 2090 signatures, demande de garantir l'avenir de la Maison de quartier du Petit-Saconnex à la villa Dutoit en lui attribuant avec effet immédiat deux postes de travail stables dont la rémunération est assurée par le budget de la Ville de Genève.

Séance du 13 septembre 1999

Audition de M^{me} Claire Regad

M^{me} Claire Regad, responsable du fonctionnement de la villa Dutoit, et représentant les pétitionnaires, retrace un historique de cette maison. En 1992, elle a

¹ Commission, 378.

mis sur pied son fonctionnement en créant une association, avec l'accord de M. Michel Rossetti, dotée d'un modeste budget de fonctionnement pour l'animation. Le travail a pris de l'ampleur; par ailleurs, le comité a changé; M^{me} Regad assume la présidence.

Elle pensait que la villa Dutoit serait un lieu de rencontres et d'échanges pour des personnes de différentes cultures présentes dans le quartier: une activité sociale à travers la culture. Avec ces objectifs, elle s'est entourée de bénévoles qui s'occupent de l'accueil et de tâches administratives. Des chômeurs au bénéfice du RMCAS y sont employés et parfois des stagiaires de la Suisse alémanique viennent en été pour aider à organiser des manifestations.

La villa Dutoit ne fait pas partie des centres de loisirs; ses activités se tiennent dans une maison classée. M^{me} Regad précise que les personnes qui y viennent ne sont pas les mêmes que celles qui fréquentent les maisons de quartier.

Des concerts donnés par des jeunes artistes locaux ou étrangers sont mis sur pied, ainsi que des expositions et des déplacements à la Fondation Pierre Gianadda, à Martigny. D'autres manifestations y ont lieu, avec des partenaires comme le WWF. Des spectacles pour enfants sont produits. Le mercredi, des activités parascolaires sont proposées et parfois se tiennent des centres aérés ou des marchés artisanaux. Les adultes proposent de temps en temps des ateliers pour des enfants ou des repas à la résidence Colladon (pour personnes âgées); il existe une collaboration avec cette résidence. Depuis 1995, des semaines multiculturelles sont proposées, avec l'objectif de faire connaître les habitants étrangers du quartier et de les mettre en contact avec les Genevois. Les communautés grecques et turques ont même été accueillies à la villa Dutoit. Des conseillers d'Etat et conseillers administratifs s'y rendent régulièrement, ainsi que d'autres hommes politiques. Certaines rencontres qui ont vu le jour à la villa sont même organisées à Palexpo maintenant, car elles ont pris de l'ampleur. De plus en plus de milieux s'ouvrent, depuis un certain temps, et la spiritualité est davantage présente. M^{me} Regad estime qu'il faut y répondre.

Le 13 août 1999, le Conseil administratif de la Ville de Genève lui a adressé une lettre disant que la villa ferait désormais partie du dicastère de M. Alain Vaissade. Elle a ensuite écrit à M. Manuel Tornare pour l'informer que la maison fonctionnait comme maison de quartier avec des statuts conformes à une telle activité (à noter qu'elle n'a toujours pas reçu la totalité du budget ni le matériel prévu). Elle a également écrit à M. Vaissade et a rendez-vous avec un chef de service.

M^{me} Regad informe qu'elle a suivi une formation à l'Université de Fribourg. Elle est en contact avec les autorités de la Confédération, dans le cadre du Conseil de l'Europe, et avec différents organismes internationaux.

Son mandat arrive à terme (un mandat de professeur non salarié). Comme personne ne souhaitait prendre sa succession, elle a fait cesser les activités.

Par la suite, les membres de l'association, en constante augmentation, ont décidé de lancer une pétition pour que ce lieu de rencontre, qui déborde largement du cadre du canton, puisse continuer à fonctionner.

L'été dernier, elle a fait un travail pour l'Université de Fribourg, dans lequel elle mentionne la poursuite de son travail, si elle est appelée à rester. Elle serait intéressée par la création d'un centre interculturel et de connaissance des religions, de créer un centre culturel de la rive droite comme il en existe dans différentes communes (Lancy, Onex, par exemple). Elle l'a proposé à M. Vaissade.

Discussion

La commission pense qu'il faut auditionner MM. Tornare et Vaissade sur ce sujet.

Plusieurs commissaires soulignent les besoins des habitants du quartier du Petit-Saconnex, et l'important travail effectué par M^{me} Regad.

Séance du 4 octobre 1999, audition de MM. Alain Vaissade et Manuel Tornare

M. Vaissade informe l'assemblée que le Conseil administratif a provisionné un montant de 150 000 francs pour l'année 2000. Il lui semble que M. Rossetti avait opté pour y créer une véritable maison de quartier et de loisirs, auquel cas le personnel serait rémunéré par l'Etat. La Ville de Genève ne peut donc pas aller dans ce sens et les pétitionnaires semblent méconnaître la situation. Comme le souhaitait le Conseil municipal, l'achat de la villa Dutoit a été financé grâce à l'échange d'un terrain situé à Lancy. A l'époque, le département de M^{me} Jacqueline Burnand a décidé d'en faire une maison de quartier autogérée pour le Petit-Saconnex, donc sans financement de la part de la Ville de Genève. Finalement, une subvention a quand même été accordée. La situation de la maison est assez bonne. Elle fonctionne bien, dispose de fonds propres et touche une subvention de 150 000 francs, cela sans recourir à du personnel municipal. La valeur de la villa en location correspond à 200 000 francs, ce qui porte les subsides à 350 000 francs. M. Vaissade a été en contact avec cette maison et n'est pas favorable à ce qu'un centre interculturel ou interreligieux y soit créé, cela pour éviter des doublons au niveau culturel et des problèmes sur le plan religieux.

M. Tornare indique qu'entre 1992 et 1999 la maison a coûté à son département la somme de 473 067,40 francs et que plus de 1 million de francs ont été dépensés pour la rénovation entreprise par le Service des écoles, rubrique centre

des loisirs. Cette maison fait un excellent travail, mais pas celui correspondant à un centre de loisirs. C'est pourquoi elle a été transférée à son département. Il dit qu'un besoin pour une maison de quartier existe. Il en a même été question avec M. Lance, président de la FASE, et M^{me} Falquet, vice-présidente. Une autre demande pour une maison de quartier a été faite concernant le quartier de la Concorde. A Vernier, il est question de créer une maison de quartier en collaboration avec la Ville de Genève. Cela pourrait également se faire avec le Grand-Saconnex. La possibilité d'une collaboration entre les communes est donc envisagée.

Questions et discussion

Une commissaire demande à M. Vaissade s'il est possible d'envisager de louer le bâtiment à des clubs internationaux ou d'en faire un club privé. M. Vaissade pense qu'un centre international viendrait par la suite demander des subventions, comme cela se fait déjà. Il ne peut savoir actuellement s'il est possible de louer la villa pour 200 000 francs. Quant à la création d'un centre culturel privé, il se demande de quoi il est vraiment question. Par ailleurs, le Conseil administratif a un devoir de contrôle en ce qui concerne l'affectation de cette maison. Pour l'instant, il n'est pas question d'en faire quelque chose sans que la Ville de Genève ne soit concernée. A ce jour, aucune décision n'a été prise et il attend celle de la commission des pétitions.

Un commissaire rappelle que plus de 2000 personnes ont signé la pétition. M^{me} Regad a tissé autour d'elle un réseau important et il a l'impression que le projet en émane.

Mais un autre commissaire explique que le projet ne fait pas l'unanimité au sein même du comité, bien qu'il n'ait pas encore été en contact avec tout le monde. Il est difficile de se faire une idée de la palette des multiples activités proposées et de se prononcer. La maison est bien gérée et dégage un bénéfice, mais il semble que l'association commence à s'essouffler un peu. La construction n'est pas adaptée au fonctionnement d'une maison de quartier, mais plutôt à celui d'un centre culturel, à moins de pouvoir la louer. Il serait également utile d'entreprendre une étude des besoins du quartier.

Une commissaire demande si l'affectation du bâtiment au département culturel est un fait acquis. M. Tornare a écrit le 13 août à M. Vaissade au sujet du transfert, en mentionnant que le bâtiment ne convient pas pour une maison de quartier. D'autre part, la Ville de Genève loue pour 300 000 francs des locaux au 7, rue de l'Athénée, pour son service. Il ne trouve pas normal que la Ville de Genève loue des locaux alors qu'elle possède des maisons qu'elle pourrait utiliser pour ses propres besoins.

Séance du 11 octobre, discussion et vote

Au cours de la discussion, la nécessité d'une maison de quartier au Petit-Sacconnex est mise en évidence, mais il est relevé que la villa Dutoit ne s'y prête pas. Parallèlement, le travail de M^{me} Regad est à encourager et la villa Dutoit doit conserver son but culturel.

La commission est favorable au classement de la pétition, car elle ne peut répondre au vœu des pétitionnaires; toutefois, une motion en faveur de la poursuite des activités à la villa Dutoit sera déposée par des commissionnaires.

Vote: le classement de la pétition est accepté à l'unanimité moins une abstention (DC).

M^{me} Marie Vanek, présidente de la commission des pétitions (AdG/SI). J'interviens donc en tant que présidente de la commission. Dans le compte rendu de la séance de la commission du 11 octobre 1999, on peut lire que, lors de la discussion, on a souligné le fait qu'il faut promouvoir la villa Dutoit afin qu'elle puisse conserver son but culturel. Cependant, notre groupe n'oubliera pas que ce quartier a besoin d'une maison de quartier, étant donné qu'actuellement cette région en manque.

Il faudra que nous, conseillers municipaux, déposions une proposition de motion afin que l'on puisse créer une maison de quartier dans ces environs.

M^{me} Marianne Husser, rapporteuse (Ve). La pétition intitulée «Deux postes de travail pour la Maison de quartier du Petit-Sacconnex» a recueilli plus de 2000 signatures. Elle a toutefois été classée par la commission des pétitions. Parallèlement, le 13 octobre, des commissaires ont déposé une motion. Or cette motion, la motion N° 31, apparaît au point 38 de l'ordre du jour, ce qui nous donnera l'occasion de parler du sujet de la villa Dutoit.

Premier débat

M. François Harmann (L). Le groupe libéral soutiendra le classement de la pétition. En revanche, il défendra la motion N° 31 qui figure au point 38 de l'ordre du jour. Je vous remercie.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Pourquoi ne pouvons-nous pas, ce soir, lier les deux points et ne faire qu'une discussion? On en parle d'ailleurs dans les

conclusions du rapport; les représentants de la commission des pétitions ont déposé une motion. Je trouve judicieux de discuter en même temps de la motion et de la pétition.

Mise aux voix, la proposition de traiter en même temps la pétition N° 4 et la motion N° 31 est acceptée à l'unanimité.

4.b) Motion de MM. François Harmann, Philippe Cottier, René Grand, M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang, Isabel Nerny, Marianne Husser et Liliane Johner: «Soutien à l'avenir de la villa Dutoit» (M-31)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, suite au classement de la pétition N° 4 du 16 juin 1999 par la commission des pétitions, il convient de prendre en considération que plus de 2000 personnes ont demandé, par le biais d'une pétition, que les activités continuent d'exister;
- qu'un nombre important de personnes ont soutenu et fréquenté les manifestations organisées au cours de ces années qui répondaient ainsi à un besoin des habitants;
- que l'emplacement de cette maison permet de rapprocher une population locale variée, jeune et moins jeune, et de favoriser les contacts avec les milieux internationaux,

le Conseil municipal prie le Conseil administratif de poursuivre son soutien à cette association afin de lui permettre de continuer à organiser régulièrement des manifestations de qualité et de l'inviter à entreprendre des recherches de partenariat privé visant à financer le bon fonctionnement de cette maison à but culturel, social et éducatif.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Permettez-moi d'intervenir avant les délibérations qui vont conclure les prises de position concernant la pétition et l'introduction à la motion. J'aimerais apporter des informations en préliminaire à votre discussion. Premièrement, en quelque sorte, vous vous êtes déjà

¹ Annoncée, 1801.

prononcés sur la pétition N° 4. Deuxièmement, la motion N° 31 manifeste un soutien de la part de certains conseillers et conseillères municipaux mais aussi de tous les partis, je crois, à la maison Dutoit. La délibération va le démontrer.

Je voudrais vous rappeler que la villa Dutoit est sous «le contrôle» du département des affaires culturelles depuis le 1^{er} janvier 2000. Auparavant, c'est le département des affaires sociales, principalement M. Rossetti, mon ancien collègue, auquel Manuel Tornare a succédé, qui assumait les relations avec l'Association de la villa Dutoit. C'est donc une affaire que nous reprenons. Il y avait quelques difficultés, le département des affaires sociales ayant manifesté quelques inquiétudes au sujet des ambitions de l'association, mais nous n'en sommes plus là, puisque vous avez voté au budget 2000 une subvention pour le fonctionnement de cette maison.

Je voudrais exposer deux points de vue sur la situation. Le premier concerne la motion N° 31, qui demande au Conseil administratif de poursuivre son soutien à l'association culturelle qui organisait les manifestations de la villa Dutoit au cours des dernières années. Le Conseil administratif a donc inscrit un montant de 150 000 francs à son propre budget 2000, en faveur des activités de cette maison, montrant ainsi une volonté que le Conseil municipal a concrétisé le 18 décembre dernier. Ce montant correspond à une augmentation de 70 000 francs par rapport aux subventions attribuées jusqu'ici, car elles étaient de 80 000 francs par année.

Vous savez aussi que la villa Dutoit n'est pas une maison de quartier reconnue par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), qui regroupe tous les centres de loisirs, maisons de quartier, jardins Robinson, etc., du canton. C'est donc une association privée, qui bénéficie de l'usage d'une demeure répertoriée, afin d'y exercer des activités dédiées aux échanges et aux rencontres interculturels. A ce jour, les manifestations organisées, par leur nombre et par l'engagement personnel des bénévoles, méritent toute notre attention.

En second lieu, j'aimerais évoquer ce qui va se passer par la suite, dans les mois et, certainement, je l'espère, les années à venir. Le département des affaires culturelles a eu des contacts suivis avec l'association dès le début septembre, en prévision de la reprise de la gestion de cette maison. Il y a eu des visites des lieux, des rencontres avec l'ancienne présidente, la participation à l'assemblée générale de l'association du 2 décembre 1999. Il a été précisé à deux reprises, par écrit, que, comme toute association culturelle, la villa Dutoit pouvait inclure des prestations salariales en faveur des personnes qui assurent l'organisation, la direction et l'animation des événements culturels, mais que la vocation du département des affaires culturelles était de soutenir des activités culturelles et non d'assumer des frais administratifs causés par le fonctionnement d'une association. Nous avons donc mis cela au clair avec l'association. Nous avons un accord de principe pour que la villa Dutoit reste un lieu de rencontres interculturelles, qu'elle soit aussi

disponible pour la mise sur pied des projets concrets de l'association et, enfin, pour formaliser des conditions de mise à disposition de tout ou partie de la villa à des tiers. Actuellement, je vous rappelle que cette maison est prêtée sans contrat ni convention.

Pour notre part, nous voulons donc régulariser la situation. Alors que se passera-t-il dans les mois à venir? L'association nous a donné ses premiers projets; par exemple, sont annoncés: trois expositions, deux spectacles pour enfants, deux conférences et quatre concerts. Nous pouvons espérer libérer dès le mois de février une partie du crédit, afin de favoriser ces activités culturelles.

Je voulais vous donner ces informations pour que vous puissiez délibérer en toute connaissance de cause sur la motion N° 31.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Le groupe radical votera les conclusions du rapport de la commission des pétitions, soit le classement de la pétition et, conjointement, l'entrée en matière sur la motion N° 31 et son renvoi à la commission des beaux-arts, puisque l'activité de la maison Dutoit relève désormais, comme l'a dit notre magistrat, du département des affaires culturelles. La commission pourra ainsi se soucier de l'avenir de la villa Dutoit en auditionnant, entre autres, son nouveau comité; je trouve en effet qu'il est important qu'une commission se familiarise avec cette nouvelle maison qui fera partie du département des affaires culturelles.

M^{me} Marianne Husser (Ve). En effet, les activités culturelles de la villa Dutoit méritent d'être soutenues, comme en témoigne le nombre des personnes qui la fréquentent. Par ailleurs, la villa Dutoit est une maison classée; or, il nous paraît particulièrement judicieux que des habitants puissent profiter d'une ancienne maison de maître pour passer des moments agréables.

En deuxième débat, les conclusions de la commission des pétitions demandant le classement de la pétition sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

La présidente. Nous passons maintenant à la motion N° 31. Je donne la parole à l'un des motionnaires. Monsieur Harmann.

M. François Harmann (L). Merci, Madame la présidente. Effectivement, il convient de relever les points qui nous ont été précisés par M. Vaissade et il est opportun de saisir l'occasion de savoir ce qui se passe dans cette villa Dutoit. La

problématique est de l'assimiler à une maison de quartier: il est vrai qu'il faudra peut-être trouver un autre nom pour désigner cette maison, bien qu'il soit difficile de trouver un nom différent à une maison se trouvant au milieu d'un quartier.

Je crois qu'il est important de mentionner que cette maison se trouve dans un environnement assez intéressant; il est, d'une part, fréquenté par des gens des milieux internationaux et, d'autre part, par une population assez âgée. Je vous rappelle la présence de deux grandes maisons de retraite, la Maison Colladon et la Résidence des Tilleuls, qui ont parmi leurs pensionnaires des gens tout à fait valides et désireux de participer à des activités et, surtout, de se rassembler pour pouvoir discuter. Il n'est pas toujours facile de rencontrer des gens; je vous rappelle que, suite à la fermeture de la poste du Bouchet, beaucoup de personnes avaient perdu leur point de rencontre et étaient désireuses de venir dans cette maison où se tenaient tous les mardis, je crois, des journées où des gens de 50 à 70 ans se rassemblaient pour discuter des problèmes du quartier.

Je vous invite tous à soutenir les activités de cette maison et surtout à la fréquenter, car il va s'y passer de nombreuses manifestations et différents événements qui permettront de la faire connaître de l'ensemble des habitants, d'une part du Petit-Saconnex et d'autre part de la ville; peut-être même qu'elle attirera des gens habitant hors de notre canton. C'est pourquoi je vous invite vraiment à soutenir les activités de cette maison et à la fréquenter de la manière la plus assidue qui soit. Je vous remercie.

Préconsultation sur la motion

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Comme l'a dit très justement mon collègue Alain Vaissade, la villa Dutoit n'est pas une maison de quartier et la FASE, la fondation qui gère toutes les maisons de quartier du canton, a reconnu que cela n'en était pas une.

C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif, à partir du 1^{er} juin, a décidé de «remettre» la villa Dutoit à mon collègue Alain Vaissade, chargé de la culture. Il faudra donc aller dans un autre sens et trouver pour cette villa Dutoit une autre appellation que celle de maison de quartier, car cela entretient la confusion.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée sans opposition (1 abstention).

La présidente. M^{me} Hämmerli-Lang a demandé le renvoi de la motion à la commission des beaux-arts. Je fais donc... Monsieur Vaissade.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Etant donné que le Conseil administratif est d'accord avec cette motion, je vous propose de la renvoyer au Conseil administratif. Si vous voulez en délibérer, cela ne me gêne pas, mais c'est une proposition qui me paraît judicieuse.

La présidente. Comme il y a une proposition de renvoyer cette motion à la commission des beaux-arts, je mets d'abord aux voix cette proposition.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des beaux-arts est accepté à la majorité (nombreuses oppositions et 2 abstentions).

5. **Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet d'arrêté de M^{mes} Marie-France Spielmann, Anne-Marie Bisetti, Hélène Ecuyer, Marie Vanek, MM. Didier Burkhardt, Alain Comte, Hubert Launay, Bernard Paillard, François Sottas et Marco Spagnoli, renvoyé en commission le 2 décembre 1997, intitulé: «Pour une municipalisation des contrats de culture» (PA-311 A)¹.**

Rapporteur: M^{me} Nicole Bobillier.

1. Préambule

La commission sociale et de la jeunesse a traité le projet d'arrêté N° 311 lors de ses séances des 8 janvier, 5 février et 5 mars 1998, sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer.

M^{me} Jacqueline Meyer a assuré la prise de notes.

Le texte du projet d'arrêté étudié est le suivant:

Considérant que:

- le rapport de la commission sociale du 2 mai 1996 démontre que la municipalisation des contrats de culture entraîne des économies de l'ordre de 400 000 francs par an pour la Ville, à partir du moment où les investissements ont été faits;

¹ «Mémorial 155^e année»: Commission, 2631.

- le problème des contrats de culture doit être reconsidéré en 1998 (avril);
- il s'agit non seulement de prévoir l'investissement, mais aussi les frais de fonctionnement sur une période de démarrage de quatre ans,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de 10 de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 300 000 francs destiné à la mise en place de la municipalisation des contrats de culture.

Art. 2. – La mise en place de cette municipalisation aura lieu dans le courant de l'année 1998.

Art. 3. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 3 300 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville, pour la partie concernant le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités.

2. Remarque liminaire

Une proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné au financement des contrats de culture, afin d'assurer le renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville de Genève, a été déposée après les travaux de la commission. Comme les commissaires y ont fait maintes fois allusion durant leurs travaux, cette précision est utile.

3. Traitement du projet d'arrêté

Séance du 8 janvier 1998

Audition des auteurs du projet d'arrêté

Ces derniers sont représentés par M. Launay.

M. Launay affirme que le projet d'arrêté a pour but de relever que la démunipalisation n'est pas une bonne chose. Il estime en outre que la Ville dispose de

terrains pour accueillir les arbres. De même, le personnel du SEVE pourrait en assumer l'entretien. Il donne des chiffres sur le coût estimé d'une municipalisation. Selon son calcul, des contrats de culture municipalisés coûteraient 6,735 millions, pour dix-sept ans, période également étudiée par M. Beer qui estime, lui, que les arbres en contrats de culture «privés» coûteraient 9,037 millions.

Soit une économie, souligne M. Launay, de près de 3 millions pour l'option municipale.

Discussion

La discussion au sein de la commission porte surtout sur l'opportunité, ou non, de traiter ce sujet. Certains commissaires souhaitent attendre le dépôt, par le Conseil administratif, d'une demande de crédit sur les contrats de culture.

M. Launay estime, lui, que le projet d'arrêté N° 311 est plus global et va au-delà de ce délai.

Demande d'auditions

L'audition de MM. Rossetti et Beer est décidée.

Séance du 5 février 1998

Audition de MM. Rossetti et Beer

MM. Rossetti et Beer sont auditionnés après une visite au parc de Baulieu, dans le cadre de la discussion pour l'aménagement d'une nouvelle maison de quartier dans le secteur Grottes-Crochettes-Montbrillant. D'où une certaine confusion dans les discussions ou, en tout cas, une difficulté, pour les commissaires, à s'en tenir au strict examen du PA-311.

Pour M. Rossetti, à l'évidence, la question posée relève d'un choix politique. La Ville doit-elle continuer à s'engager dans des opérations d'achats, et surtout de culture d'arbres, par l'intermédiaire de privés? Personnellement, il est acquis à cette option, parce qu'elle permet de planter des arbres dignes de la réputation de la Ville de Genève.

M. Beer refait un historique des contrats de culture en Ville. Ce rappel historique permet de mettre en évidence le fait que, à l'époque où les contrats de culture ont été initiés, la Ville ne disposait pas des terrains propres à accueillir de telles plantations. Pour le surplus, M. Beer estime que, durant la période écoulée depuis 1993, 4 postes de travail auraient été nécessaires pour la gestion des arbres

en culture «municipale», des postes qui pourraient être inutiles aujourd'hui. Sur le fond, M. Beer rejoint l'option défendue par le magistrat, en précisant que les contrats de culture permettent de planter des arbres de bonne taille en ville car les petits arbres supportent beaucoup moins bien les conditions urbaines.

Discussion

La question du coût de la municipalisation est largement évoquée. Tant pour le fonctionnement – coût du personnel – que pour les investissements – matériel.

M. Beer précise qu'aucun calcul précis dans ce sens n'a été effectué. (Voir cependant note en annexe.)

Séance du 5 mars 1998

Discussion et vote

La discussion porte sur l'opportunité de poursuivre ou non l'examen de cet objet.

Un commissaire estime que l'on peut classer ce projet et envisage même que la Ville se passe, durant quelques années, de contrats de culture. Et cela sans dommage.

Une autre commissaire propose plutôt de suspendre les travaux.

Au vote, une majorité des commissaires décide de refuser ce projet d'arrêté en attendant la proposition de crédit du Conseil administratif.

Commentaire du rapporteur

Il est incontestable que le PA-311 pose une question de fond intéressante. Mais il convient de relever que les tenants et les aboutissants de la municipalisation ont été peu expliqués par les auteurs du projet d'arrêté. De même, les chiffres peu clairs avancés pour évaluer le coût d'une municipalisation, que ce soit pour l'achat ou la location d'un terrain, les frais de fonctionnement et l'investissement en matériel, n'ont pas contribué à faire beaucoup avancer le débat.

Annexe: Note de M. Roger Beer sur les contrats de culture de juin 1998.

M^{me} Nicole Bobillier, rapporteur (S). Le temps qui passe et la lenteur de nos débats réservent quelques surprises. Effectivement, le projet d'arrêté N° 311 a été renvoyé en commission sociale le 2 décembre 1997; la commission sociale a rendu son verdict le 5 mars 1998; le présent rapport a été déposé en novembre 1999 et arrive en séance plénière en 2000. Voilà comment on change de millénaire.

M. Roberto Broggin (Ve). Mais non, c'est l'année prochaine!

M^{me} Nicole Bobillier. Merci, Monsieur Broggin. Un mot pour mettre certaines choses au point. M. Tornare a la paternité de ce rapport et c'est sur le plan de l'éthique et par correction qu'il m'a demandé d'y inscrire mon nom. Entre-temps, étant devenu conseiller administratif du dicastère et ayant dans son giron le Service des espaces verts, il trouvait peu délicat et malvenu de le signer. Je n'ai donc aucun mérite dans l'affaire, mais, par contre, étant tout à fait d'accord avec les conclusions, l'exercice ne m'a posé aucun état d'âme ni cas de conscience particulier.

Voilà quelques années, notre commission sociale avait souhaité abandonner les contrats de culture. J'étais alors présidente de cette commission sociale. En effet, nous étions saisis d'une proposition demandant 3 millions et demi. Nous avons alors supprimé, sauf erreur, 1 million et fixé l'échéance des contrats de culture à fin juillet 1998. Le présent projet d'arrêté avait donc pour but de contrecarrer la décision de la commission sociale, puis de la majorité de notre Conseil.

M. Michel Rossetti, alors en charge des affaires sociales et de l'environnement, avait avancé l'idée d'utiliser le terrain des Bornaches pour ne plus faire appel aux pépiniéristes. A ce jour, cette proposition n'a semble-t-il pas abouti et l'affaire n'a pas avancé d'un iota. M. Rossetti, trouvant la somme de 2 millions votée par le Conseil municipal insuffisante, avait alors annoncé qu'il reviendrait devant ce Conseil avec une proposition. A ce sujet, lors de l'examen en commission du projet d'arrêté N° 311, le 8 janvier 1998, notre collègue Didier Bonny déclarait sagement, je cite: «que le bon sens conduirait à attendre celle-ci avant de procéder à autre chose». C'est chose faite depuis juin 1999 par M. Tornare. La commission sociale a terminé les travaux sur la proposition N° 6, qui lui a été renvoyée. Un rapport est en cours d'élaboration et il ne m'appartient pas d'empiéter sur le travail de mon collègue rapporteur.

D'une manière toute personnelle, je voudrais rendre hommage au travail de M. Roger Beer, chef du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), et à son attachement au maintien des contrats de culture. En effet, sans son professionnalisme et son opiniâtreté, les violentes tempêtes de fin d'année auraient pu faire encore plus de dégâts et, qui sait, des victimes. Avec les arbres malades qui

ont été prudemment remplacés, malgré les hauts cris de certains et certaines, dont j'avoue avoir fait partie, par des arbres «maternés» par les pépiniéristes et qui, costauds, ont résisté contre vents et marées. Raison pour laquelle, ce soir, je suis un peu plus nuancée dans mon intervention.

Quoi qu'il en soit, ce projet d'arrêté est quasiment sans objet, puisque la discussion sur les contrats de culture aura lieu. Je vous recommande d'accepter les conclusions de la commission sociale demandant de refuser le projet d'arrêté N° 311.

Premier débat

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Depuis le temps que nous discutons sur les contrats de culture, je m'aperçois que nous aurions pu depuis fort longtemps les municipaliser, puisque des crédits supplémentaires nous sont soumis depuis de nombreuses années afin de les faire fonctionner.

Je déplore ce que je lis à la page 4 du rapport: «Les chiffres peu clairs avancés pour évaluer le coût d'une municipalisation, que ce soit pour l'achat ou la location d'un terrain, les frais de fonctionnement et l'investissement en matériel, n'ont pas contribué à faire beaucoup avancer le débat.» Je trouve vraiment dommage que, pour un sujet si important et qui nous coûte autant d'argent, nous n'arrivions pas à faire un travail de fond. Je trouve que le présent rapport n'a pas été très bien fait.

En me référant à la page 2 du rapport, je m'étonne des propos tenus par M. Launay lors de son audition, qui a fait son calcul pour nous dire qu'une municipalisation coûterait 6 735 000 francs. M. Beer nous dit que les arbres en contrats de culture «privés» coûteraient 9 037 000 francs, ce qui nous fait une économie de 3 millions pour l'option de la municipalisation.

A la page 3, je lis: «M. Beer précise qu'aucun calcul précis dans ce sens n'a été effectué.» Je trouve dommage de ne pas s'être penché sur ce problème, car, depuis le temps que l'on demande de stopper les dépenses concernant les contrats de culture, cela vaudrait vraiment la peine que ce Conseil municipal sache qu'il est temps de procéder à une municipalisation. Je reviendrai donc sur cette affaire afin que nous puissions travailler là-dessus et nous, Alliance de gauche, refusons les conclusions du rapport votées à la commission sociale.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral acceptera les conclusions de ce rapport et vous proposera de rejeter le projet d'arrêté. En effet, ce projet d'arrêté a la particularité d'arriver trop tard ou trop tôt. En 2001, les contrats de culture, qui ont commencé il y a dix-sept ans, arriveront à échéance; les derniers

arbres achetés sous contrat ont été commandés en 1988. Le rapport sur la proposition N° 6 devrait vous être soumis, puisque le rapporteur, nommé désigné par M^{me} Bobillier, est celui qui vous parle en ce moment et c'est en février, si le bureau m'accorde un petit délai pour sa rédaction – je suis sûr d'obtenir du bureau une certaine compréhension – que vous pourrez constater que le dernier million qu'il nous reste à voter permettra de boucler ces contrats de culture. Ensuite, il paraît opportun d'attendre les propositions que le Conseil administratif ne manquera pas de nous soumettre.

Que ce soit alors une municipalisation ou une reconduction d'autres contrats de culture, nous en débattons à ce moment-là et, dans l'intervalle, sans état d'âme, je vous propose d'accepter les conclusions de ce rapport.

M. Daniel Sormanni (S). Je dois dire que ce rapport m'a intéressé. Le problème des contrats de culture dure depuis plusieurs années et il faut tout de même se rappeler que les conclusions du rapport – même si l'on n'en est pas satisfait et que la commission sociale n'est peut-être pas allée jusqu'au bout dans l'option financière en cas de municipalisation – est de refuser le projet d'arrêté qui concluait à la reconduction des contrats de culture.

C'est donc déjà une ouverture et j'aimerais rappeler à ce Conseil municipal que, si l'on s'oppose au vote des conclusions du rapport, en réalité, on accepte l'arrêté et on vote les millions pour les contrats de culture. C'est la raison pour laquelle j'aimerais vous inviter – même ceux qui sont pour la municipalisation – à voter les conclusions du rapport, car elles concluent au rejet d'un nouveau crédit pour les contrats de culture. Par la suite, on pourra étudier sérieusement la possibilité de la municipalisation, afin de voir si elle permettrait des économies.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Les différentes interventions des membres de la commission sur ce sujet posent certains problèmes sur lesquels nous reviendrons certainement dans quelque temps.

Au début de cette séance, M. Tornare a évoqué le problème des arbres et les conséquences de l'ouragan Lothar. Ne pourrait-il pas nous présenter un véritable projet d'arrêté modifié en fonction de l'arrêté proposé par le Conseil municipal? Cela nous permettrait de gagner du temps. Comme l'a aussi dit tout à l'heure M. Vaissade concernant la motion N° 31, on gagne du temps en renvoyant tout de suite un objet au Conseil administratif.

Ce soir, ne pourrait-on pas se montrer un peu révolutionnaire et aller de l'avant? Une majorité de ce Conseil souhaite reprendre l'option des contrats de culture et des plantations. Je connais M. le conseiller administratif Manuel Tornare et je suis persuadé qu'il a étudié ce problème. Nous pourrions faire un amen-

dement en conséquence et laisser les spécialistes, comme M. Tornare, s'en occuper et éviter ainsi un renvoi en commission pour en arriver au même résultat. On pourrait alors vraiment voter quelque chose qui nous touche.

M. Didier Bonny (DC). Si je peux comprendre ce débat sur l'éventuelle municipalisation des contrats de culture, j'aimerais quand même replacer ce projet d'arrêté dans son contexte. Certains intervenants l'ont dit, mais je crois qu'il est bon de répéter que, à l'époque où le projet d'arrêté a été déposé, on nous a soumis la demande de la dernière tranche de crédit concernant les contrats de culture. Après, on allait voir ce qui pouvait se passer. Etant donné qu'un grand effort avait été fait pour replanter les arbres qui en avaient besoin, il était entendu que, pour quelques années, on pourrait se passer de contrats de culture.

A partir de là, il ne servait à rien de remettre l'ouvrage sur le métier en proposant une autre solution, puisque la demande du dernier crédit était arrivée à ce moment-là. Depuis lors, on sait qu'on a dû rajouter un million supplémentaire, mais on reparlera de cela dans quelques mois. Une fois que l'on aura voté ce dernier million – apparemment on ne va pas pouvoir y échapper – il sera temps de réfléchir et je pense que le magistrat s'en chargera. Si, pendant trois ou quatre ans, il n'y aura plus de contrat de culture, cela ne sera pas dramatique, puisque, je le redis, un gros effort a été fait; cela ne va plus être nécessaire de faire appel à des contrats de culture pendant une vingtaine d'années – j'avais entendu ce chiffre, mais je prends peut-être mes désirs pour des réalités.

Quoi qu'il en soit, pour l'instant, comme l'a dit M. Sormanni, il faut refuser ce projet d'arrêté, puisque ce n'est pas le moment de voter 3 millions supplémentaires. Il faut attendre, faire le point, maintenant qu'on arrive au bout de ces contrats de culture. C'est en tout cas ce que le PDC fera en refusant ce projet d'arrêté et en acceptant les conclusions du rapport de M^{me} Bobillier.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Vous pensez bien qu'il était difficile pour moi d'accepter de rédiger le rapport de la commission sociale sur le projet d'arrêté N° 311; d'ailleurs, je l'avais dit à la commission, car j'étais en pleine campagne électorale au sein de mon parti lorsque l'on m'a désigné comme rapporteur. Manifestement, on ne se bousculait pas au portillon pour rédiger ce rapport et je ne m'étais donc pas désisté. A l'époque, l'interlocuteur du rapporteur était Michel Rossetti; à l'heure actuelle, l'interlocuteur du rapporteur officieux, c'est moi-même! C'est donc un peu difficile.

A court terme, comme l'ont dit certains conseillers municipaux, il faudra bien se prononcer. La commission l'a déjà fait; je crois qu'on a voté à l'unanimité en

faveur d'un million supplémentaire pour les contrats de culture. Comme je l'ai dit l'an passé, la privatisation, voulue par l'Entente, avait été faite à la «retirette». On a voulu consacrer 2 millions et demi aux contrats de culture et Michel Rossetti – qui voulait s'appuyer sur la gauche mais n'avait pas eu la majorité, car, à l'époque, la gauche n'était pas majoritaire – voulait 3 millions et demi, ce qui est le chiffre réel.

M. Didier Bonny (DC). C'est faux!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Bien sûr, c'est le chiffre réel. (*Remarques.*) Quand la proposition a été faite, la gauche n'était pas encore majoritaire; je ne sais pas alors qui sont les défaillants qui n'ont pas suivi M. Rossetti – il faudra que je vérifie dans le *Mémorial* – mais il n'a pas eu sa majorité. Cela, c'était pour le court terme.

Vous pensez bien, chers collègues, et je rassure M^{me} Vanek, que depuis le 1^{er} juin M. Beer et moi-même avons réfléchi à l'avenir du SEVE. Je me suis rendu à Certoux, aux Bornaches et j'ai visité plusieurs fois les serres de Baulacre. Vous connaissez ma sensibilité politique; je penche, comme pour les crèches, pour une municipalisation et nous sommes en train d'étudier un projet dans ce sens. Je peux vous rassurer, Madame Vanek: le Conseil administratif a déjà fait inscrire les Bornaches dans le plan financier quadriennal. Nous avons déjà marqué une intention, mais il faut affiner les chiffres, ce qui n'est pas un mince travail.

Il faudra aussi penser au lieu-dit Baulacre, pour savoir si on en fait un parc pour les habitants. Il faudra que le Conseil municipal se prononce, car l'abandon de ces serres, construites au début du siècle, aura un coût; il faudra pouvoir restituer ce terrain aux habitants et planter des arbres pour en faire un beau parc. C'est aussi le désir des habitants de ce quartier.

Nous réfléchissons et nous consultons, Roger Beer et moi-même, pour vous présenter dans un délai assez bref un projet pour remplacer les contrats de culture, mais, dans un premier temps, il faudra que le Conseil municipal vote le million que la commission a déjà accepté. Monsieur Bonny, pour une fois, vous serez peut-être minoritaire.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je crois qu'il convient de faire voter les conclusions de la commission sociale qui figurent dans le rapport et demandent de rejeter le projet d'arrêté. Ceux qui voteront oui aux conclusions rejeteront le projet d'arrêté de 3,3 millions.

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Île

En deuxième débat, les conclusions de la commission sociale et de la jeunesse demandant de refuser l'arrêté sont mises aux voix; elles sont acceptées sans opposition (1 abstention).

La présidente. Je me permets de rappeler aux rapporteurs des commissions qu'il est important de rédiger le chapitre des conclusions, car il ne figure pas dans ce rapport-là.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner:
- la résolution du Conseil administratif en vue de soutenir le maintien de Vacheron & Constantin SA en ville de Genève (PR-403 A)¹;
 - la motion de M^{mes} Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg, Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler, renvoyée en commission le 13 octobre 1998, intitulée: «Halles de l'Île, espace public» (M-351 A)².

Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la motion de M^{mes} Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg, Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler, renvoyée en commission le 13 octobre 1998, intitulée: «Halles de l'Île, espace public» (M-351 A).

Rapporteuse de la commission des finances sur la PR-403 et la M-351:
M^{me} Anne-Marie Bisetti.

Plan du rapport

1. Préambule
2. Présentation de la résolution N° 403 du Conseil administratif
3. Auditions
4. Discussions et votes
5. Annexes

¹ «Mémorial 156^e année»: Proposition, 1237.

² «Mémorial 156^e année»: Développée, 1238.

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

1. **Préambule**

La commission des finances, présidée par M. Daniel Sormanni, a traité la résolution N° 403 et, simultanément, la motion préjudicielle N° 351 (annexes N°s 1 et 2) au cours de 9 séances.

M^{me} Andrée Privet a rédigé les notes de séances.

2. **Présentation de la résolution N° 403 par M. Pierre Muller**

M. Muller fait une présentation de l'état des Halles de l'Ile et des activités du lieu. Il souligne la dégradation du bâtiment notamment due aux «tags», le désert que cet espace présente, en particulier le soir, en raison du peu d'animation culturelle. Il y a deux activités régulières: Radio-Lac et le restaurant. Les autres locataires des Halles de l'Ile (librairies) ont contacté un avocat pour préserver leurs droits. Si le projet Vacheron & Constantin aboutissait, l'entreprise indemniserait les locataires actuels.

Le Conseil administratif a été approché par Vacheron & Constantin qui appartient au groupe Vendôme. Celui-ci est basé en ville de Genève. Actuellement, Vacheron & Constantin est localisé sur le territoire de la Ville et, par conséquent, y paie des taxes. L'entreprise emploie environ une centaine de personnes. Le souhait de Vacheron & Constantin est de rester sur le territoire de la Ville de Genève dans un souci de proximité. Il dispose déjà de locaux commerciaux en l'Ile.

Les Halles de l'Ile représentent un lieu prestigieux pour une production de prestige. Vacheron & Constantin est surtout une manufacture et dépasse, en termes de prestige, Patek Philippe. Aucun autre emplacement plus centralisé en ville de Genève ne répondrait aux besoins, en termes de surface, de Vacheron & Constantin.

Aux questions posées sur les aspects financiers, M. Muller répond qu'il fournira les montants des loyers actuels. Quant à Vacheron & Constantin, qui paie une taxe professionnelle, il est important pour la Ville de conserver cette recette.

Si le projet Vacheron & Constantin était accepté, le Conseil administratif ferait des études de rendement pour un droit de superficie ou un bail à loyer.

Le projet des bains semble farfelu à M. Muller.

A l'issue de cette présentation, la commission des finances décide d'auditionner les auteurs du projet de bains, Vacheron & Constantin, les syndicats et les locataires actuels des Halles de l'Ile.

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Île

3. Auditions

3.1 *Projet des bains, audition de M. Cyrus Mechkat, architecte EAUG, accompagné de MM. Bill Bouldin, architecte, Daniel Perren, conseiller juridique, Bernard Bourquin, ingénieur civil, Kamal Kaddoura, ingénieur civil, et Eric Martin, physiothérapeute*

M. Mechkat présente le projet d'implantation dans les Halles de l'Île d'un centre thermal destiné à des soins et à des loisirs. Ce projet a été élaboré dans le contexte de l'aménagement des rives du Rhône. Une plaquette descriptive est remise aux commissaires (*Ndlr: trop importante pour figurer dans ce rapport, mais à disposition des conseillers municipaux au Palais Eynard.*) Ce concept se réfère à d'autres bains thermaux tels que les Bains Gellert, à Budapest.

Dans les grandes lignes, le projet se présente comme suit: il y a un certain nombre de bains et une aire de repos et des bains flottants à l'extérieur. Le restaurant qui est au bout du bâtiment actuellement serait déplacé et aurait une terrasse flottante. A l'étage, il y a, d'une part, des cabinets de soins et, d'autre part, des engins pour la musculation et quelques stands. Il y a une proposition pour une salle de gymnastique, de rythmique et d'arts martiaux, une salle de séminaire et des vestiaires (annexes N^{os} 3 et 4).

Aux questions de l'aspect financier du projet, il est répondu que le projet a été chiffré à 9 millions, ce qui représente un maximum; il n'y a pas de hausses prévues, ce montant est basé sur une étude de faisabilité. En ce qui concerne l'exploitation, la forme juridique serait du type coopérative, chaque coopérateur exploiterait un secteur d'activité. Ce sont eux qui devraient également être les investisseurs et responsables de la rentabilité. Afin d'assurer l'équilibre de l'exploitation, il est prévu 36 parts sociales réparties entre les exploitants du centre, les physiothérapeutes et le restaurateur.

Les charges immobilières représentent 1,75% des 9 millions; le prix de revient annuel des surfaces aux coopérateurs s'élèverait à 216 000 francs. Quant aux fonds propres, de nombreuses personnes sont intéressées, mais ils ne sont pas encore constitués. Le fonds serait constitué en PPE. Le nombre d'emplois générés s'élèverait à 43.

Pendant l'audition, à plusieurs reprises, l'accent est mis sur l'aspect santé et prévention. Il existe à Genève une importante demande en matière de soins du corps. Les prestations dispensées au centre seraient assurées par des professionnels de la santé. La clientèle potentielle visée est estimée à 2000 ou 3000 personnes; mais il ne s'agit pas de bains «populaires», le prix de l'abonnement annuel se situerait entre 1200 et 1500 francs. (*Ndlr: Aux bains des Pâquis, le coût de l'entrée est de 2 francs.*)

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

3.2 *Audition de Vacheron & Constantin, représenté par MM. Claude Proellocks, directeur général de Vacheron & Constantin, Georges Chamot, architecte, et Juan Carlo Torres, directeur des finances*

Contexte général dans lequel s'inscrit la demande de Vacheron & Constantin de s'installer aux Halles de l'Ile

En 1988, lors de l'acquisition de Vacheron & Constantin par M. Yamani, la fabrique a été transférée aux Acacias. Depuis, ses effectifs sont passés de 60 à 180 personnes, la production a quadruplé. Depuis 1996, Vacheron & Constantin appartient au groupe Vendôme. Vacheron & Constantin souhaite renouer avec la tradition et réintégrer son lieu originel, soit s'installer aux Halles de l'Ile; de plus, les baux de Vacheron & Constantin aux Acacias arrivent à terme. L'entreprise cherche donc un autre lieu; les Halles de l'Ile correspondraient à l'historique de la fabrique. Il est précisé à plusieurs reprises que la demande de s'installer aux Halles de l'Ile ne consiste en aucune manière une menace de quitter Genève. Les représentants de Vacheron & Constantin affirment qu'ils ne veulent pas représenter une entreprise de luxe arrogante au cœur de la ville, mais une entreprise artisanale, responsable et attentive à son environnement social.

Le projet d'aménagement des Halles de l'Ile de Vacheron & Constantin

Une maquette et des plans sont à disposition, la commission ira les voir ultérieurement (annexe N° 5). L'objectif est de ne pas détériorer le site, mais de le valoriser. Les deux corps du bâtiment seraient rassemblés sous une verrière. Au rez-de-chaussée, côté Hôtel du Rhône, il est prévu d'installer les ateliers d'horlogerie; dans l'arrondi du premier étage, une salle de conférence et une salle d'exposition. Du côté petite place se situerait le musée Vacheron & Constantin avec l'accueil de la clientèle. Une partie du premier étage comprendrait une partie ateliers et une partie manufacturière.

Emploi

140 personnes sont concernées par le projet. 80 maîtres horlogers passeraient des Acacias aux Halles de l'Ile, 20 personnes seraient employées au magasin, ainsi que du personnel administratif. Le personnel a été informé du projet et n'émet pas de réserve.

Aspects financiers

Un droit de superficie n'a pas été défini par le Conseil administratif; une estimation de 450 000 à 500 000 francs a été donnée à titre indicatif. Pour Vacheron & Constantin, cela est lourd et pas rentable. Il avait également été proposé le rachat de l'ensemble des Halles de l'Ile, pour Vacheron & Constantin l'offre reste d'actualité.

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

Localisation future de Vacheron & Constantin

L'entreprise ne souhaite pas s'installer en zone industrielle. Diverses pistes pour de nouveaux locaux en ville de Genève ont été explorées, par exemple le bâtiment de La Nationale, mais aucun lieu ne semble se prêter aux besoins de Vacheron & Constantin.

Espace public, espace privé

Vacheron & Constantin a besoin de toute la surface des Halles de l'Ile. Les locaux des diverses activités ne seraient pas accessibles au public. La seule ouverture publique serait l'accès au petit musée de Vacheron & Constantin, «Un lieu de mémoire des cabinotiers». La possibilité de garder le restaurant a été évoquée, mais cette surface est nécessaire à Vacheron & Constantin. Actuellement, aux Acacias, ils disposent de 1850 m², les Halles de l'Ile représentent 2000 m². Le tour du bâtiment, bordé de passerelles, serait un passage public; l'intérieur des Halles de l'Ile serait fermé. Il est précisé que le projet préserve l'environnement; en termes de trafic (livraison, fournisseurs), s'agissant de petit matériel, cela ne pose pas de problème.

En complément à cette audition de Vacheron & Constantin, la commission va visiter, le 2 février 1999, les locaux de Vacheron & Constantin en l'Ile. Elle verra la maquette et les plans du projet Vacheron & Constantin.

La rapporteuse fait une petite synthèse de la visite, les plans étant joints au rapport.

Le bâtiment recouvert d'une verrière forme un bloc inaccessible au public, le passage central étant fermé pour des raisons de coût et de sécurité. A l'entrée principale peut être prévu un petit espace public consacré au musée. Une ou deux passerelles sont envisagées suffisamment larges pour permettre à deux poussettes de s'y croiser.

Le petit musée, qui est une reconstitution d'ateliers de cabinotiers, comporte de très belles pièces et «reproduit bien le caractère de cet artisanat d'horlogerie de luxe» (*ndlr*).

La commission terminera cette séance par un tour dans les Halles de l'Ile. A 19 h 30, la seule animation est le restaurant.

A l'issue de l'audition de Vacheron & Constantin, les commissaires souhaitent des compléments d'information, ils les recevront par courrier le 16 mars (annexe N° 7), soit:

- droit de superficie: une période de trente ans serait insuffisante au vu des importants investissements de Vacheron & Constantin ;
- une passerelle de 2 mètres de large est prévue du côté Crédit Lyonnais, une deuxième passerelle est envisageable;

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

- le musée Vacheron & Constantin serait visible pour les passants (baies vitrées);
- un café en place de l'Ile: cet investissement est étranger aux activités de Vacheron & Constantin, mais l'entreprise serait favorable à ce projet s'il est financé par des tiers;
- il faut également prévoir un accès aux Halles de l'Ile pour décharger la marchandise.

3.3 Audition de la FTMH représentée par M^{me} Sylvie Cristina-Reichtin

La représentante de la FTMH indique d'abord que son syndicat met la priorité sur l'emploi dans le Canton de Genève; toutefois, si l'animation culturelle aux Halles de l'Ile est problématique, le lieu devrait rester public.

Aux questions des commissaires, elle répond qu'en matière d'apprentissage Vacheron & Constantin n'est pas spécialement formatrice; qu'au niveau des horlogers qualifiés il n'y a pas de chômage, qu'en cas de délocalisation dans le Jura la FTMH défendra, selon ses principes, les emplois à Genève.

3.4 Audition du CARAR (Cartel d'artistes et d'artisans d'art du canton de Genève) représenté par M^{me} Annette Matile, présidente, M. Jean-François Grau, trésorier, et M. Pierre Giorgio Quadranti, ancien trésorier

En préambule, les représentants du CARAR soulignent qu'ils seraient déçus de devoir quitter les Halles de l'Ile. Ce lieu convient à leurs activités et une certaine forme de collaboration s'est développée avec les autres locataires des Halles de l'Ile. Un document est remis à la commission des finances donnant des réponses à 5 questions posées par les commissaires de la commission des beaux-arts (annexe N° 6).

Le site des Halles de l'Ile est occupé depuis trente ans par le Centre d'art de l'Ile. Il est précisé que le Centre d'art de l'Ile ne coûte rien à la Ville de Genève et qu'il serait fâcheux que la gestion de l'art contemporain, en général, à Genève, soit dans les mains d'un seul groupe (centralisation). Le point de vue des représentants du CARAR est qu'il faut favoriser l'autonomie et la diversité des centres d'art.

3.5 Audition des motionnaires de la motion N° 351, représentés par M^{me} Isabelle Brunier et M. Guy Valance

Il est rappelé que les Halles de l'Ile ont toujours été un bien public payé par les deniers publics. En 1849, on inaugure aux Halles de l'Ile les abattoirs puis, en

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

1877, elles deviennent des Halles de marché permanent. En 1978-1981, le bâtiment connaît une nouvelle affectation: commerces et ateliers d'artistes. Aujourd'hui, la situation n'est pas satisfaisante; la fréquentation des expositions n'est pas comparable à celle des grandes expositions, mais tout à fait dans les normes. Pour améliorer cette situation, il faudrait revoir le cahier des charges, mieux gérer ce lieu d'expositions, sans en faire un ghetto culturel. Les Halles de l'Ile s'intègrent dans le projet «Fil du Rhône» et doivent rester un espace public. L'affectation culturelle n'apparaît pas aux motionnaires comme une obligation, bien que pertinente à cet endroit. Les propositions de Vacheron & Constantin ou des Bains vont à l'encontre de la notion d'espace public et ouvert.

Les commissaires constatent que les motionnaires, s'ils veulent maintenir l'espace public, admettent toutefois l'insuffisance de l'animation. Une partie des Halles de l'Ile est déjà privée: les trois librairies et le restaurant. Quelle animation publique pourrait-il y avoir? Les motionnaires rappellent qu'une activité comme la Fureur de lire a eu un vif succès, qu'il y avait cohérence entre cette animation ponctuelle et le genre de commerces situés aux Halles de l'Ile. C'est dans ce sens qu'il faut réfléchir pour réanimer les Halles de l'Ile et donner au lieu une identité culturelle. Ils pensent que, si l'horlogerie appartient aussi à la culture genevoise, il y a 300 000 m² de locaux vides en ville à explorer pour Vacheron & Constantin.

3.6 *Audition des librairies «Comestibles», «Archigraphy» et «Papiers Gras» ainsi que de Radio-Lac, représentés par M^{me} Emilienne Ramoni, responsable de la librairie Comestibles, M. Roland Margueron, président de la SA Papiers Gras, et M. Gérard Schoch, président de Radio-Lac*

M^{me} Ramoni souhaite que l'endroit reste public et conserver sa librairie. Il faudrait améliorer l'accès en éclairant la passerelle, par exemple. La librairie Comestibles, quant à elle, ne peut être ouverte en permanence en raison du type de travail des responsables (déplacements, etc.). Les galeries sont ouvertes de 11 h à 18 h 30. M^{me} Ramoni, elle aussi, rappelle que la Fureur de lire a été un moment fort aux Halles de l'Ile.

M. Schoch (Radio-Lac) est installé aux Halles de l'Ile depuis 1986. Ce lieu est très apprécié et connu par les non-Genevois. Il reçoit jusqu'à 300 intervenants par année. Mais les Halles de l'Ile restent vides le week-end. Si une décision était prise en faveur de Vacheron & Constantin, il souhaiterait retrouver un espace pertinent (en rapport avec le lac) et demanderait un dédommagement à Vacheron & Constantin.

M. Margueron, de la librairie Papiers Gras, s'est installé aux Halles de l'Ile en 1986. Il reçoit une clientèle très variée, des jeunes, des moins jeunes, des spécialistes de la BD, etc. Il remarque les réticences des gens à se rendre au 1^{er} étage en raison de la dégradation des escaliers (qu'il a déjà lui-même repeint!), de l'éclair-

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

rage insuffisant, cela créant un sentiment d'insécurité et contribuant à une mauvaise réputation des Halles de l'Ile. M. Margueron considère qu'il faut respecter la volonté des citoyens pour une affectation culturelle et publique de ce lieu. Il rappelle les moments importants d'animation comme le Festival du Bois-de-la-Bâtie. Pour lui aussi, il faut réfléchir à réanimer ce lieu. De son côté, il prévoit de nouvelles expositions-animations pour 1999. Le projet des Bains lui semble inopportun. S'il devait partir, il demanderait des dédommagements à Vacheron & Constantin.

En conclusion de cette sixième séance d'audition, il ressort la nécessité de restaurer les lieux (peinture, éclairage) et d'avoir plus d'activités attractives (coordonnées?), homogènes, fondées autour d'un projet identitaire, enfin d'être plus visible.

Fin des auditions.

M^{me} Burnand, n'ayant pas pu être auditionnée sur l'impact d'une éventuelle installation de Vacheron & Constantin aux Halles de l'Ile dans le cadre du projet «Fil du Rhône», a répondu par courrier (annexe N° 8). En résumé, «le projet de Vacheron & Constantin n'altère en rien celui du «Fil du Rhône», qui préconise simplement, à cet endroit, la permanence de la liaison piétonne le long du fleuve».

4. Discussions et votes

L'ensemble de la commission est d'accord pour constater que l'animation et l'utilisation actuelles des Halles de l'Ile ne sont pas satisfaisantes. Le projet des Bains a suscité de nombreuses remarques: est-il fiable financièrement? Pas de garantie à ce jour. Il fait des Halles de l'Ile un espace privé, le droit de superficie se monterait à 39 000 francs.

Le projet de Vacheron & Constantin fait apparaître des divergences entre les groupes:

- les libéraux sont favorables à l'installation de Vacheron & Constantin aux Halles de l'Ile. Ils souhaitent que le Conseil administratif négocie avec Vacheron & Constantin le droit de superficie (de 30 à 99 ans), la rente, la vente (15 millions?). Il leur apparaît très important de ne pas perdre un tel employeur sur le territoire de la Ville. Quant à conserver un espace public, ils ont remarqué à plusieurs reprises que des commerces sont installés aux Halles de l'Ile;
- les radicaux accepteront la résolution N° 403 pour des raisons liées à l'emploi et pour des raisons fiscales. Le montant de la rente (450 000 à 500 000 francs) leur paraît acceptable si on le compare à celui des Bains (39 000 francs) et

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

celui de la Banque cantonale genevoise (1 million). Ils sont plus réservés quant à la vente. Le musée de Vacheron & Constantin garantirait l'espace public, pour autant qu'il soit accessible un jour pendant le week-end en plus des jours ouvrables. Ils considèrent que l'on a déjà trop attendu pour faire quelque chose aux Halles de l'Ile;

- M. Pattaroni, pour le Parti démocrate-chrétien, regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'échanges avec la commission des beaux-arts qui traitait aussi de cette résolution. Il souhaiterait que la commission des finances continue d'étudier le problème;
- les socialistes, qui ont débattu en assemblée générale de ce sujet, refuseront la résolution. Ils soulignent que l'espace des Halles de l'Ile représente 4 siècles d'histoire et d'investissements publics. Vacheron & Constantin ne s'installant pas aux Halles de l'Ile, il faut étudier d'autres solutions pour maintenir l'espace public. La question de l'emploi est toujours importante, mais, ici, il ne convient pas de se soumettre à un chantage sur l'emploi;
- les Verts souhaiteraient que l'espace des Halles de l'Ile reste public, même si le projet de Vacheron & Constantin est séduisant. L'installation de l'entreprise ferait du bâtiment un écrin magnifique, mais représenterait une perte pour la collectivité. Leur opposition à la résolution est une opposition de principe et non pas une opposition à Vacheron & Constantin;
- l'Alliance de gauche, tout en étant soucieuse de la question de l'emploi, consciente que les Halles de l'Ile ne sont pas un lieu suffisamment animé ni attractif pour un large public, qu'il faut une gestion différente, voire un projet alternatif, tient à ce que les Halles de l'Ile restent entre les mains de la collectivité et s'oppose à la résolution N° 403.

Votes

Compte tenu du fait que la commission des finances a traité simultanément la résolution N° 403 et la motion N° 351, préjudicielle à la motion N° 352, il y a deux objets à voter.

La résolution N° 403 du Conseil administratif en vue de soutenir le maintien de Vacheron & Constantin en ville de Genève est refusée par 7 non (3 S, 2 Ve, 2 AdG), 5 oui (2 R, 3 L) et 2 abstentions (1 AdG, 1 DC).

Les libéraux présentent un amendement à la motion N° 351 «Halles de l'Ile, espace public» soit, à la deuxième demande du Conseil municipal au Conseil administratif, de remplacer «restent acquis au public» par «deviennent publiques». Cet amendement est refusé par 7 non (3 S, 2 Ve, 2 AdG), 5 oui (3 L, 2 R) et 2 abstentions (1 DC, 1 AdG).

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Île

La motion N° 351 telle que déposée est votée par demande:

- première demande: acceptée par 8 oui (3 AdG, 2 Ve, 3 S), 5 non (3 L, 2 R) et 1 abstention (DC).
- deuxième demande: acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 AdG), 5 non (3 L, 2 R) et 2 abstentions (1 AdG, 1 DC).

La commission des finances vous recommande donc d'accepter la motion N° 351:

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier et de faire étudier toute solution permettant aux Halles de l'Île de devenir un lieu d'animation, de rencontre et d'activités publiques, notamment culturelles.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'agir en sorte que l'espace, les bâtiments et l'affectation des Halles de l'Île restent acquis au public et que le libre cheminement des piétons y soit assuré.

Annexes mentionnées.

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

**Rapporteur de la commission des beaux-arts sur la M-351: M^{me} Renate
Cornu, en remplacement de M^{me} Liliane Chabander-Jenny.**

Préambule

La commission s'est réunie sous la présidence de M. Guy Dossan à cinq reprises pour examiner la motion et procéder aux auditions, soit:

- le 11 février 1999: audition de MM. Cyrus Mechat, Bill Bouldin, Eric Martin et Daniel Perren, du groupe des «Bains de l'Ile»;
- le 11 mars 1999: audition de M^{me} Annette Matile, présidente du CARAR;
- le 18 mars 1999: audition de M. Roland Margueron, de Papiers Gras;
- le 29 avril 1999: audition de M. Proellochs, de Vacheron & Constantin;
- le 27 mai 1999.

M^{me} Marie-France Perraudin a assuré la prise de notes, qu'elle en soit ici remerciée.

Rappel de la motion N° 351

La motion préjudicielle considère que le maintien des Halles de l'Ile comme lieu public s'impose. D'une part en raison des possibilités de générer des activités culturelles ambitieuses et vivantes et, d'autre part, parce qu'il y a pléthore de locaux vacants à Genève susceptibles d'intéresser la manufacture Vacheron & Constantin qui souhaitait y faire revivre la tradition horlogère en générant emplois et revenus pour la collectivité. Les signataires recommandent par ailleurs l'étude de toute solution permettant aux Halles de l'Ile de devenir un lieu d'animation, de rencontre et d'activités publiques, notamment culturelles.

Considérant:

- la situation exceptionnelle des Halles de l'Ile;
- la polyvalence des usages que permettent ces bâtiments, et l'insuffisance des usages qui en sont actuellement faits;
- qu'il est légitime d'en préserver le caractère public;
- qu'il est possible d'y implanter une activité, notamment culturelle, ambitieuse et vivante, générant animation et emplois;
- qu'il est indispensable de préserver le libre passage des piétons sur les cheminements actuels dans et autour des Halles de l'Ile;
- que l'offre pléthorique de locaux vides à Genève permet l'implantation d'activités artisanales et/ou manufacturières privées ailleurs,

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier et de faire étudier toute solution permettant aux Halles de l'Ile de devenir un lieu d'animation, de rencontre et d'activités publiques, notamment culturelles.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'agir en sorte que l'espace, les bâtiments et l'affectation des Halles de l'Ile restent acquis au public et que le libre cheminement des piétons y soit assuré.

Travaux de la commission

Les commissaires ont entendu les promoteurs d'un projet intitulé «Des bains aux Halles de l'Ile». Ce projet visait à créer dans les halles des installations thermales, des espaces de bien-être du style hammam avec des services de massage et de physiothérapie, des aires de repos, des cafés et un restaurant.

En dépit d'un certain intérêt pour ce projet, les commissaires ont relevé plusieurs points leur paraissant incompatibles avec la notion d'usage public et gratuit. En outre, la qualité de l'eau du Rhône paraissant peu conforme à ce type d'utilisation, les commissaires font remarquer les problèmes relatifs à l'installation de dispositifs qui en rendraient la norme fédérale requise. De surcroît, le coût du réaménagement et d'exploitation serait également très onéreux.

D'autres utilisateurs actuels des Halles de l'Ile ont été auditionnés. M^{me} Matile, présidente du CARAR, accompagnée de trois collaborateurs du Centre d'art en l'Ile, la galerie de promotion du cartel, a expliqué le fonctionnement depuis 1981 et sa résonance.

Il en est ressorti que la galerie a de la peine à faire venir des visiteurs (maximum 3000 par an) et cela en dépit d'une programmation qu'ils jugent très variée. Depuis toujours, leur travail a consisté à montrer successivement et démocratiquement les œuvres des membres de leur cartel, dont la majorité sont enseignants ou ont des activités annexes. Les responsables pensent que le peu de fréquentation de leurs expositions est l'effet d'une mauvaise signalétique. Ils se proposent d'axer leurs activités davantage sur les enfants et un programme pédagogique qui leur semblent plus fédérateurs.

Les commissaires pour leur part les mettent en garde, car ce projet pourrait ne plus être de leur compétence, mais de celle du DIP. Ils avancent surtout un problème d'intérêt pour les expositions et certains suggèrent que les activités de la galerie soient transférées dans un lieu dont on sait qu'il est déjà bien fréquenté, tel qu'Artamis ou le BAC +. Cette éventualité est catégoriquement rejetée par les responsables du CARAR qui trouvent l'emplacement des Halles de l'Ile idéal. Subventionnée, la galerie s'efforce de vendre les œuvres exposées afin d'aider les artistes. Un éventuel déménagement pourrait mettre en péril l'activité commerciale.

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

L'audition de M. Margueron, de Papiers Gras, a permis de constater que la galerie-librairie spécialisée dans la bande dessinée et le dessin animé est très dynamique et reconnue sur un plan international. Ses relations régulières avec des festivals, la création de concours et l'attribution de prix (Toepffer, Ville de Genève, etc.) dont le jury est à chaque fois composé de personnalités célèbres de cette expression artistique contribuent à l'essor de la BD à Genève.

Papiers Gras montre régulièrement de nouveaux talents issus des réseaux genevois qui trouvent en la galerie une plate-forme excellente pour le lancement de leur carrière. La fréquentation est tout à fait satisfaisante, même si la galerie n'est pas située de plain-pied, mais à l'étage. Les expositions de Papiers Gras sont régulièrement citées dans la presse suisse et internationale. Le galeriste est d'ailleurs la seule personnalité genevoise représentative au festival d'Angoulême, référence mondialement reconnue.

Papiers Gras n'est pas une galerie subventionnée mais locataire aux Halles de l'Ile. Son loyer est modéré, ce qui est jugé comme une forme de subvention par certains commissaires. Pour faire vivre sa galerie et assurer la promotion et l'édition des œuvres de ses artistes, M. Margueron fait régulièrement appel à des tiers, notamment des sponsors.

Le responsable de la galerie cherche également de son côté un moyen de vivifier l'animation des Halles de l'Ile qu'il considère comme inexistant. Il n'est pas opposé à une nouvelle affectation des espaces, voire à un déménagement, pour autant qu'on lui propose une alternative, car depuis dix ans sa galerie-librairie est devenue une institution à laquelle font appel aussi bien le département des affaires culturelles que le DIP pour des collaborations régulières en matière d'expositions et d'éditions.

De l'avis du galeriste, l'un des points faibles des Halles de l'Ile provient de son restaurant, dont le tenancier est peu enclin à une véritable synergie avec les activités artistiques qui sont menées dans ce lieu. Il souhaiterait y voir un pôle rassembleur. A la question d'un commissaire demandant si M. Margueron pense que des actions pourraient être menées de concert avec les autres utilisateurs, le galeriste remarque que, si les halles ont dès le début connu des difficultés de concept et d'image, cela est dû aux juxtapositions d'exploitations successives qui ont été décidées par des intervenants extérieurs. Personne n'a pris la peine d'examiner en amont la compatibilité des philosophies propres à chacun ou le rôle fédérateur qui devrait y présider. Si l'on voulait réaliser des associations en vue d'événements avec l'ensemble des structures, il serait indispensable que chacune se présente avec une ligne claire, ce qui est loin d'être le cas pour plusieurs d'entre elles.

De son côté, M. Margueron travaille actuellement sur un concept d'animation qui pourrait devenir un projet global pour les Halles de l'Ile. Les commissaires souhaitent en voir l'ébauche au plus vite.

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

En dernier, la commission a auditionné M. Proelochs, directeur de Vacheron & Constantin. La manufacture est depuis longtemps à la recherche d'un lieu adéquat. Mal logée et à l'étroit dans un bâtiment aux Acacias, elle fait face actuellement à une augmentation sensible de ses effectifs, qui ont quadruplé en deux ans. Vacheron & Constantin souhaitait renouer avec la tradition horlogère au bord du Rhône, comme ce fut le cas il y a deux siècles. Pour ce faire, la manufacture envisageait, après une rénovation complète, d'installer aux Halles de l'Ile les métiers artisanaux tels que le sertissage et l'émaillerie, aux côtés des cabinotiers qui terminent le montage des pièces. Diverses activités seraient visibles pour le public depuis les passerelles construites de part et d'autre du bâtiment. Un musée permanent serait ouvert au public à différentes périodes de l'année. La rénovation de l'édifice et la construction des passerelles ont été estimées à 10 000 000 de francs, que la manufacture serait prête à déboursier pour le projet. De surcroît, Vacheron & Constantin payerait un loyer annuel de 500 000 francs.

Vacheron & Constantin aurait l'ambition non seulement de générer des emplois en ville – il est question de 200 personnes – mais également de créer un pôle d'excellence au centre qui n'occasionnerait aucune nuisance sur le plan de l'environnement. Cette implantation serait un point d'attraction pour les amateurs et les touristes. Les Halles de l'Ile, une fois rénovées et dotées de passages sur l'eau, seraient une véritable invitation à une promenade au fil du Rhône.

Discussion et vote

En séance de discussion, les commissaires ont été informés de la position de la commission des finances dont la majorité a voté contre l'installation de Vacheron & Constantin aux Halles de l'Ile.

A l'unanimité, les commissaires ont reconnu le constat d'échec récurrent de l'exploitation des Halles de l'Ile. Le style peu accueillant du restaurant a été critiqué à maintes reprises, le fonctionnement du CARAR jugé peu représentatif, l'octroi des logements du premier étage leur paraissant peu compatible avec le reste du bâtiment. Tous les commissaires ont tenté de déceler de nouvelles formes d'affectation du lieu au travers des exposés des intervenants auditionnés et des questions qu'ils leur ont posées. Aucune suggestion n'a cependant été formulée.

En fin de délibération, les commissaires ont accepté la motion N° 351. Elle a été approuvée par 8 oui (3 AdG, 3 S, 2 Ve) contre 6 non (3 L, 2 R, 1 DC). Les 6 commissaires minoritaires ont exprimé leur regret quant au renoncement d'un octroi de superficie à Vacheron & Constantin. De surcroît, ils ont déploré que l'on fasse fi des emplois générés par le projet et qu'une valorisation du

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

patrimoine à hauteur de 10 millions soit jugée sans objet. Les mêmes commissaires ont fait valoir qu'aucun projet valable de remplacement des activités actuelles n'avait pu être proposé.

Enfin, les commissaires ont expressément souligné l'urgence de trouver une solution pour les Halles de l'Ile, dont les baux des galeries arriveront à échéance.

Pour mémoire, rappel du but de la motion N° 342 de MM. Pierre Reichenbach et Jean-Luc Persoz, intitulée «Des cabinotiers à Genève: réhabilitation des Halles de l'Ile»

Constatant la dégradation du bâtiment des Halles de l'Ile, son déficit en image et en attractivité culturelle et, surtout, le manque manifeste d'intérêt du public, les motionnaires ont soumis à l'approbation des conseillers municipaux en séance plénière du Conseil municipal du 13 octobre 1998 une proposition visant une nouvelle affectation des Halles de l'Ile, et cela sans occasionner des frais pour la collectivité.

Ainsi, les motionnaires ont proposé de permettre à la manufacture horlogère Vacheron & Constantin, installée dans le quartier de Saint-Gervais depuis plus de deux siècles, de bénéficier d'un droit de superficie des Halles de l'Ile, lié à un loyer à hauteur de 500 000 francs par an. Le bail serait assorti d'une rénovation complète des locaux dans le respect du patrimoine bâti.

La motion proposait par ailleurs le relogement des actuels locataires des Halles de l'Ile dans différents bâtiments actuellement disponibles, compte tenu de la pléthore de logements et de locaux vacants.

En séance plénière, la motion N° 342 ayant été rejetée par la majorité du Conseil municipal, la motion préjudicielle N° 351 a été acceptée par ce même Conseil et renvoyée à la commission des beaux-arts pour examen.

M^{me} Renate Cornu, rapporteur de la commission des beaux-arts (L). Le sujet des Halles de l'Ile est lancinant et récurrent, voilà ce que l'on retient à la lecture des rapports. Cela appelle quelques réflexions. On a l'impression que, le jour où le problème des Halles de l'Ile sera résolu, le Rhône coulera à contre-courant.

On constate en tous les cas deux choses. Premièrement, l'échec des Halles de l'Ile est régulièrement mis en évidence depuis plus de vingt ans. Il ne s'agit pas de faire le procès de ceux qui s'activent actuellement dans ce bâtiment; on ne peut de loin pas leur imputer à tous la responsabilité de ce «désert culturel», comme les Halles de l'Ile ont été aimablement baptisées il y a quelques années.

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Île

Les Halles de l'Île souffrent de plusieurs maux: tout d'abord, d'une absence totale de volonté de promotion culturelle qui nécessiterait un programme et une ligne. La complémentarité des activités fait cruellement défaut. On dira même qu'elles sont antinomiques. D'autre part, la configuration du bâtiment est malcommode et peu pratique pour des rassemblements. Tout y est étriqué et compliqué.

Deuxièmement, le délabrement du bâtiment est dénoncé aussi bien par les usagers que par les commissaires des rapports. Les Halles de l'Île sont une vraie poubelle. Dépôts mal rangés en plein passage public, qui devient d'année en année plus scabreux. Qui payera une nouvelle rénovation d'ici peu et pour quel résultat?

C'est une facture très lourde au moment où le Musée d'ethnographie exige pour sa réalisation un budget important. Cela est un véritable enjeu pour Genève et ses habitants. Un projet qui est lié à une vision culturelle cohérente, une *Museumsinsel*, une promenade des musées, comme on en trouve ailleurs en Europe. Est-ce que les Halles de l'Île bénéficient d'une vision semblable? J'en doute. En dépit d'une promenade du Rhône très réussie, les Halles de l'Île restent un cul-de-sac qui n'attire ni marché ni bouquinistes. Les seuls à se déclarer contents du statu quo, ce sont certains locataires et des subventionnés. Et pour cause, on ne les dérange guère.

Seule oasis en plein désert: Papiers Gras, qui défend la création et l'édition de bandes dessinées avec dynamisme, et tout cela au premier étage auquel le visiteur doit accéder par un escalier malodorant, décrépi et sinistre. Curieusement, Papiers Gras est le seul de tous les usagers des Halles qui se dit prêt à accepter un déplacement dans un autre lieu si un projet vraiment intéressant devait être développé aux Halles.

Maintenant, c'est aux opposants de la proposition libérale d'installer Vacheron & Constantin aux Halles de l'Île, qui offrirait à la clé une rénovation du patrimoine à hauteur de 10 millions et un loyer annuel d'environ 500 000 francs, de nous dire comment ils voient l'avenir des Halles de l'Île. Peut-être le magistrat M. Vaissade sortira-t-il un projet de son sac à malice qui sera public, gratuit, autonettoyant et animé. Nous l'en remercions d'avance.

Premier débat

M^{me} Sandrine Salerno (S). J'admets que le lieu des Halles de l'Île n'est certainement pas utilisé comme il le devrait, que ce n'est pas un lieu très convivial ni très dynamique, peu fréquenté par la population. Cela dit, nous avons un nouveau Conseil administratif; nous avons des personnes intéressantes, intelligentes en

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

Ville de Genève et je pense que, si nous souhaitons vraiment faire quelque chose de convivial, de dynamique et faire des Halles de l'Ile un lieu où la population genevoise ait plaisir à aller se balader, cela peut tout à fait se faire. Je ne critique pas le projet de Vacheron & Constantin – ma remarque n'a rien contre ce dernier – je comprends que les intérêts économiques aient été avancés et j'y suis sensible. Cela dit, nous, les socialistes, souhaitons que les Halles de l'Ile restent ouvertes au public.

Je vous recommande donc de suivre les conclusions rendues par la commission des finances, par conséquent de vous opposer à la résolution N° 403 du Conseil administratif, qui est désormais caduque, et je vous encourage à accepter la motion N° 351. Je suis pleine d'espoir pour l'avenir de ce lieu et j'espère que le nouveau Conseil administratif saura nous faire des propositions dans les meilleurs délais.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Les deux commissions qui ont étudié la résolution N° 403 proposée par le Conseil administratif et la motion N° 351 ont posé certaines questions. Une majorité a refusé l'entrée en matière sur la proposition du Conseil administratif, et je suis assez surpris qu'il n'y ait pas eu une autre discussion par rapport à une industrie implantée à Genève et par rapport à l'emploi.

Je connais une personne qui travaille à la direction de Vacheron & Constantin et je peux vous dire qu'il y a 130 personnes qui risquent bien de devoir aller travailler dans le Jura neuchâtelois, car Vacheron & Constantin possède une annexe là-bas. Ces employés garderaient leur emploi mais la direction pourrait les muter à Neuchâtel d'une semaine à l'autre. En conservant la direction et un magasin à Genève, Vacheron & Constantin reste dans notre ville, sans qu'une vis y soit fabriquée. Cela, c'est quelque chose qui devrait faire réfléchir l'ensemble de ce Conseil municipal et l'inciter à chercher une autre solution pour l'emploi. On m'a dit que Genève était gouvernée par la gauche et je pensais que l'emploi était prioritaire.

Bref, le choix est fait; je ne connais pas ses répercussions mais il y en aura, entre autres sur les contributions fiscales. Le Jura neuchâtelois fera peut-être à Vacheron & Constantin un accueil chaleureux, avec des arrangements qui satisferont un certain nombre de personnes.

Par contre, j'avais signé la motion N° 351 par souci de l'image culturelle, de l'ouverture des Halles à la population. Je suis très déçu à ce sujet, car je m'étais dit que le conseiller administratif responsable de la culture aurait des idées; si c'est pour laisser ce qu'il y a actuellement, je ne sais pas ce que je vais voter ce soir.

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

Un soir, nous sommes allés, la commission des finances et les architectes, auditionner la direction générale de Vacheron & Constantin. Ayant terminé avant 18 h 30, nous avons pensé que nous pourrions visiter les Halles de l'Ile entre collègues. Quand nous sommes arrivés, c'était la nuit noire totale, il n'y avait rien du tout, mis à part le bistrot qui était ouvert. Nous avons eu une chance énorme, car nous avons pu boire un verre! Je peux vous dire qu'au niveau de l'animation et de l'attache avec la population, c'est zéro virgule zéro, pour rester poli, car il serait plus exact de parler de «petchi» complet.

J'ai interrogé deux conseillers administratifs – que je ne nommerai pas – et il n'y a aucun projet prévu, cela n'a pas l'air d'être dans les idées du Conseil administratif qui sait déjà qu'il y aura une majorité contre Vacheron & Constantin et que tout va pour le mieux!

Je tiens à remercier M^{me} Cornu, qui a vécu les Halles de l'Ile et qui, dans son intervention, est très gentille, car elle n'a heureusement pas dit toutes les vérités. Merci, Madame, de votre intervention. Voilà, Madame la présidente, je ne sais même pas ce qu'il faut voter!

M. Guy Dossan (R). C'est vrai que la motion N° 351 a un but sympathique: rendre l'espace des Halles de l'Ile public ou plutôt s'opposer à ce qu'il ne devienne pas privé. Comme l'a dit M. Lyon, c'est vrai qu'il est public; il y a un de ces mondes, on se bouscule au portillon! Je crois que l'expression «deux pelés, trois tondus» s'applique vraiment aux Halles de l'Ile. Certains locataires des Halles de l'Ile nous ont dit en commission qu'il y a un visiteur, voire deux par jour; il est vrai qu'on ne risque pas de se faire bousculer sauf, évidemment, le 31 décembre, chaque fois que nous changeons de siècle, mais c'est la seule fois pour un bon nombre d'années.

Qu'on veuille rendre ce lieu public, d'accord, mais j'aimerais, comme M. Lyon, qu'on nous dise comment on va y arriver. Cela fait huit ans que je suis conseiller municipal, huit ans que je suis à la commission des beaux-arts, huit ans que l'on parle des Halles de l'Ile, que plusieurs personnes chargées du dossier s'y sont cassé les dents – dont une députée de l'Alternative – et on n'a toujours rien! Qu'on nous dise alors ce qui va se passer si on veut que ce lieu devienne public. On dédaigne le projet de Vacheron & Constantin; ce n'est peut-être pas un projet d'espace public, mais on aurait au moins un bâtiment qui ne serait pas industriel, sinistre et digne d'une banlieue défavorisée. Si l'on attend encore quelques années, ce sera une ruine.

J'aimerais que ceux qui vont voter la motion N° 351 nous disent ce qu'ils ont comme projet, car, en commission, on n'a rien eu. Lors de l'étude à la

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Île

commission des beaux-arts, on n'a rien entendu de concret. Ce qui veut dire que ces Halles de l'Île restent dans l'état où elles sont depuis des années et que l'on est reparti pour un tour – et je modère mon vocabulaire, car cela risque de durer des lustres. A mon avis, même en changeant plusieurs fois de Conseil administratif, on continuera comme cela, quel que soit le bord politique auquel appartiendra le Conseil administratif. Il y a peu de chance que cela change à moins d'y consacrer une quantité de millions dont je me demande où vous les trouverez.

Il est vrai que Vacheron & Constantin n'est pas un projet public très génial, mais cela nous permettrait d'avoir un immeuble rénové; cela nous rapporterait quand même de l'argent. Là, cela ne nous rapportera rien du tout; au contraire cela nous coûtera 10 millions pour refaire l'immeuble, car il faudra bien le refaire – en plus, pour la verrière, il faudra rajouter encore quelques millions – et, pour que ces Halles de l'Île puissent fonctionner – parce qu'il ne faut pas rêver, il faudra bien subventionner ceux qui travailleront là – cela coûtera aussi. J'aimerais alors qu'on nous dise comment faire. On est d'accord de voter la motion N° 351 pour que cet espace reste public, mais qu'on nous donne quelque chose de concret, car pour l'instant nous n'avons rien et il n'y a rien en vue non plus. C'est vraiment: «Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?»

La seule chose dont on se félicite au sein du groupe radical, c'est que le Bâtiment des Forces-Motrices n'ait pas appartenu à la Ville de Genève, car on aurait probablement le même genre de problème qu'avec les Halles de l'Île. On devrait peut-être demander au mécène qui a payé le Bâtiment des Forces-Motrices de bien vouloir nous payer les Halles de l'Île, comme cela il aurait payé tous les bâtiments situés au Fil du Rhône.

Je crois quand même qu'il ne faut pas dédaigner, comme on l'a fait, le projet Vacheron & Constantin, car il a énormément d'avantages que nous ne pouvons plus garantir à l'heure actuelle. Je vous remercie.

M. Robert Pattaroni (DC). C'est un sujet qui nous a passablement intéressés. Nous y avons consacré beaucoup de temps; nous avons même fait une assemblée publique à ce propos et, finalement, nous sommes arrivés à la conclusion que nous aurions ce soir la liberté de vote. (*Rires.*) Mais je crois qu'il y a des choses à dire et je vais le faire.

Tout d'abord, au PDC, nous sommes d'avis que ce site a été remarquable pour la vie communautaire de Genève; c'était un centre d'animation très important surtout à l'époque des halles qui étaient pour le moins aussi animées que les Halles de Rive et où régnait, au surplus, une certaine ambiance créée par son architecture qui était alors largement supérieure.

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Île

M. Jean-Luc Persoz (L). En 1840!

M. Robert Pattaroni. Ce n'est pas en 1840, c'est assez récent. Ensuite, nous sommes aussi d'avis, car nous ne sommes pas aveugles, que ces halles ne sont plus ce qu'elles étaient, que l'ambiance y est parfois vive et parfois assez morne. Pourtant nous sommes tous d'avis, au PDC, qu'il faut redonner une vie populaire à ce lieu.

La différence est que si d'aucuns considèrent que la solution de location à une grande entreprise a au moins l'avantage de donner une réponse au problème immédiatement, d'autres, parmi nous, considèrent qu'il y a encore une chance pour une solution à caractère public, qui aille dans la direction souhaitée. Par rapport à Vacheron & Constantin, je tiens à dire, car nous sommes tous de cet avis au PDC, que c'est une entreprise remarquable; elle est l'une de celles qui ont fait Genève, même si aujourd'hui elle n'est plus aussi genevoise que d'antan, et on doit la traiter avec le plus grand respect. A cet égard, nous considérons unanimement que le précédent Conseil administratif a été particulièrement imprudent en négociant avec cette entreprise, alors qu'il n'avait pas en main le pouvoir de décider. Dans d'autres pays, il est fréquent que l'autorité communale puisse attribuer des locaux à des entreprises sans passer par le Conseil municipal, mais dans ce cas particulier ce n'est pas ainsi que nous procédons. Par conséquent, il est éminemment regrettable que le Conseil administratif de l'époque, avec une majorité qui pourtant connaissait aussi bien que les autres la loi et les prérogatives du Conseil municipal, ait pris la liberté de donner un espoir à une entreprise qui est très intéressée à occuper ces bâtiments. Quoi qu'il se passe, nous espérons vivement que le nouveau Conseil administratif qui, du point de vue de la réflexion, est un peu plus «vigousse» que le précédent, ne commettra plus jamais ce genre d'erreur.

Cela dit, nous considérons, pour ceux qui ont encore l'espoir que l'on peut faire autre chose de ce lieu, qu'il y a des possibilités, surtout si l'on se réfère à d'autres villes où des sites de ce genre, aussi marquants et également situés au centre-ville, sont animés jour et nuit. D'ailleurs, on peut en avoir la preuve; d'aucuns ici n'ont probablement pas eu l'occasion de vivre la fameuse nuit du 31 décembre, superbement organisée par Signé 2000, aux Halles de l'Île. J'y suis allé deux fois et si, en début de soirée, on y était serrés, vers 3 heures du matin on ne pouvait plus y entrer. Cela signifie que lorsqu'il y a une animation, une certaine architecture et une certaine ambiance, les gens de Genève, en particulier les jeunes, adorent cela et vont à l'endroit qui a été aménagé pour être attractif. Nous avons vécu cela à un moment donné, ce qui montre que c'est possible.

Cela dit, je répète que notre parti a décidé la liberté de vote, dans un esprit tout à fait démocratique et je tiens à dire aussi que, si la solution Vacheron & Constantin ne devait pas être votée, nous aurions une proposition à faire.

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

M^{me} Michèle Wavre-Ducret (R). Dans ce dossier, on peut considérer qu'il y a deux propositions. Dans un plateau de la balance, il y a un endroit plus ou moins désert, dont les différents orateurs précédents ont largement parlé; ils ont bien décrit cet endroit vide où on n'ose pas se risquer la nuit.

Dans l'autre plateau de la balance, nous avons une entreprise, sise à cet endroit-là depuis 1755, qui est un des fleurons de l'horlogerie genevoise, avec Patek Philippe et Rolex, une entreprise qui est la dernière et la plus ancienne manufacture d'horlogerie qui subsiste encore en l'Ile et qui se trouve dans un quartier dont tous les Genevois devraient savoir que, autrefois, il était affecté particulièrement à ces artisans qui ont fait la gloire de notre ville.

Par conséquent, quand je vois que cette horlogerie célèbre propose de prendre un droit de superficie et qu'elle peut nous garantir un revenu et nous rapporter de l'argent, au lieu de nous en coûter, comme ce centre culturel qui est de l'autre côté de la balance, mon choix est rapidement fait; je n'ai entendu aucun argument convaincant de la part de ceux qui sont en faveur des Halles de l'Ile culturelles qui me fasse changer d'avis.

Nous, les radicaux, voterons en faveur de Vacheron & Constantin.

M. Jean-Luc Persoz (L). Tout d'abord, en réponse à M. Pattaroni, je tiens à préciser que Vacheron & Constantin est une entreprise genevoise; c'est même une entreprise très genevoise puisqu'elle appartient à un groupe dont la direction est à Genève et dont le patron habite en ville de Genève. C'est donc une société parfaitement genevoise et cela, comme l'a précisé M^{me} Wavre-Ducret, depuis fort longtemps.

Ce soir, le débat paraît surréaliste. Quelle communauté en Europe aurait l'opportunité de tenir un tel débat? On conserve ce *no man's land*, décrit par les préopinants, qui existe quand même depuis 1981 – j'ai là les débats qui se sont tenus à propos des Halles de l'Ile, c'est une pile considérable de papier et tout le monde, de gauche à droite, est d'accord pour dire qu'il ne s'y passe pas grand-chose. Il y a eu une période où cela avait un peu bougé, mais, depuis 1981 – presque vingt ans – il ne s'y passe plus grand-chose.

J'ai trois remarques concernant l'emploi, dont on a parlé tout à l'heure. Vacheron & Constantin représente 180 personnes qui participent à ce que j'appellerais le patrimoine industriel de Genève, ce qui a fait une grande partie de la renommée de Genève et de l'arc jurassien dont nous sommes le départ. C'est cette industrie horlogère, ces manufactures – il en reste quelques-unes, car, il y a peu de temps, l'une d'entre elles a quitté Genève pour s'installer à Plan-les-Quates – qui ont fait la renommée de Genève à l'étranger et dans le monde, grâce

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

à des artisans qui sont des génies, des artistes, des seigneurs de la montre. Nous sommes les leaders dans ce domaine. Vacheron & Constantin, Patek Philippe, Rolex et Piaget, et bien d'autres, sont les acteurs d'une industrie magnifique et que l'on se permette de remettre ces 180 emplois en question, ici, à Genève, me paraît totalement surréaliste.

Il est facile, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, de mettre des gros pavés dans la presse mondiale pour fustiger l'OMC et les pratiques de certaines entreprises, pratiques que nous ne partageons pas d'ailleurs, et, après, éventuellement, d'accuser Vacheron & Constantin de délocaliser. Nous avons là un exemple d'une société qui est prête à rester à Genève, pour de nombreuses raisons, historiques, commerciales sûrement, mais qui est prête à faire l'effort financier, car cela lui coûte assurément plus cher de retaper le bâtiment des Halles de l'Ile et d'y rester, plutôt que d'aller à Plan-les-Ouates ou ailleurs dans l'arc jurassien, auquel M. Lyon a fait allusion tout à l'heure. Et on dit non à cette société, sous prétexte de garder un lieu d'expériences culturelles où il ne se passe plus grand-chose. Et c'est manifestement le seul point sur lequel nous, les 80 conseillers municipaux, de gauche et de droite, sommes d'accord ce soir, à savoir qu'il ne se passe rien aux Halles de l'Ile.

Par conséquent, et après vingt ans d'essai culturel, les libéraux et moi-même nous vous demandons, nous vous supplions quasiment de faire un effort pour essayer de conserver une société, un joyau tel que la manufacture Vacheron & Constantin sur le territoire de notre commune. Je vous remercie.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je voudrais simplement compléter l'intervention de tout à l'heure de Sandrine Salerno en précisant quelques détails. D'abord, j'aimerais répondre à M. Persoz en lui disant que vouloir conserver les Halles de l'Ile comme espace public, ce n'est pas être contre Vacheron & Constantin ni défavoriser l'emploi, loin de nous cette idée. Je ne pense pas que le futur et le développement de Vacheron & Constantin soient liés à ce point-là au site des Halles de l'Ile; j'espère qu'il y aura d'autres solutions envisageables.

Ensuite, j'aimerais quand même dire que les Halles de l'Ile se situent au Fil du Rhône, qui est un des très beaux endroits de notre ville; d'ailleurs, un projet d'aménagement urbain a été primé il n'y a pas longtemps, qui concerne tout le périmètre longeant le Fil du Rhône. Je pense que c'est un des endroits de Genève où, dans les années futures, on pourrait promouvoir la protection de l'environnement et l'activité culturelle, que cela soit avec le Bâtiment des Forces-Motrices, l'Usine et d'autres lieux comme il pourrait s'en développer aux Halles de l'Ile.

Si cet endroit est sinistre, si on n'y va que de temps en temps pour faire des réunions ou pour voir une exposition, mais qu'il ne s'y passe pas grand-chose, en

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Île

revanche, quand on confie les lieux à des gens qui ont des idées, cela marche très bien. Je me souviens d'un Festival de la Bâtie qui avait envahi les lieux: c'était fantastique, les lieux étaient très bien occupés et énormément de monde s'y rendait. Quand le marché aux puces des enfants a lieu, j'y vais régulièrement avec mes enfants; il y a aussi beaucoup d'animations à cette occasion. C'est un espace magnifique. Simplement, il faut une fois prendre le risque de le confier à des gens ayant des idées dans ce domaine – et, là, c'est un blâme au Conseil administratif pour n'avoir jamais pu faire un projet cohérent.

Le troisième point de détail, qui est quand même assez important, c'est que le Café des Halles de l'Île peut jouer un rôle moteur dans un projet culturel ou socioculturel dans ces prochaines années. Dans un endroit tel que celui-là, si vous placez une équipe prête à travailler avec des associations culturelles ou à des projets socioculturels, prête à organiser des manifestations le dimanche, ouverte sur le milieu culturel, vous permettez à ce moment-là des vraies synergies et une dynamique.

Les gens qui gèrent le café actuellement sont adorables et nous accueillent toujours très bien – je n'ai vraiment rien contre eux – mais il est vrai que c'est un café qui est cher, où les jeunes ne peuvent pas aller, qui est ouvert à des horaires difficiles, qui ferme à 23 heures. Ce n'est pas un lieu qui attire les gens. Pourtant, ce café a une magnifique terrasse, mais, moi, par exemple, je ne peux pas y aller; les repas y sont trop chers. Je sais que le bail arrive bientôt à terme et qu'il y aura peut-être une discussion au sein du Conseil administratif sur ce sujet. Alors, n'est-ce pas le moment d'envisager un projet qui englobe le café? Cela pourrait être le centre d'un espace sympathique, même pour aller simplement boire des verres le dimanche, car Genève est une ville morte le dimanche. Si vous allez à l'Alhambar, par exemple, qui est géré par des jeunes, vous pouvez écouter des concerts de tango ou prendre un brunch; il y a aussi des thés dansants. C'est un lieu sympathique et vivant qui remplit une fonction socioculturelle. Dans un lieu comme celui-là, on peut faire ce genre de projet. Simplement, il faut confier cela à des professionnels; il y a plein de cafés qui fonctionnent bien, ce sont des gens qui font des bénéfices, du commerce et qui savent aussi animer une ville. Ce qui ne coûte pas un sou à la collectivité.

La présidente. J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public M. Albert Knechtli, notre ancien collègue. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Losio (Ve). Quand le débat s'est engagé, après avoir entendu les deux interventions, l'une de la préopinante libérale et l'autre du préopinant radical, je me suis dit que cela s'emmanchait mal, car le projet Vacheron & Constan-

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

tin méritait mieux que cela. En effet, les deux préopinants n'en ont strictement pas parlé et c'est de cela, je pense, qu'il convenait de débattre pour développer les idées qu'eux-mêmes et leurs groupes respectifs ont défendues.

Effectivement, à la commission des finances, avec mon collègue, M. Soragni – qui était encore membre de ce Conseil – lors de l'étude du dossier, nous avons été frappés par la qualité du projet de Vacheron & Constantin, par leur excellence dans la branche où ils travaillent depuis bientôt plus de deux siècles. Nous avons considéré ce projet avec beaucoup d'attention et de sérieux. De plus, pendant toutes les tractations et discussions, la firme dont il est question s'est conduite de manière parfaitement correcte et paisible. Au cours des négociations, à aucun moment nous n'avons senti un forçage de leur part.

On peut effectivement débattre de l'avenir et de ce qui se passe aux Halles de l'Ile; on a d'ailleurs entendu des descriptions véritablement cataclysmiques. Je pense qu'il suffit qu'on insuffle à ce lieu une âme, l'identité de quelqu'un qui serait susceptible de porter un projet. J'entends M. Dossan dire que l'on ne sait pas qui pourrait le faire et que, étant donné qu'il n'y a rien, il préfère le donner à Vacheron. Je trouve que c'est un peu dépréciatif pour le projet de Vacheron & Constantin et que, d'autre part, il ne nous appartient pas – car je suis de ceux qui respectent les compétences des institutions politiques de cette ville – d'élaborer la politique du Conseil administratif en ce qui concerne un lieu.

Cela n'empêche pas que l'on puisse avoir des avis et faire des suggestions. On en a fait; j'apprends que le PDC aurait éventuellement une proposition à faire, une autre proposition courrait concernant la bande dessinée, une autre est en cours sur laquelle je n'ai pas d'information très précise. Je pense qu'il faut donner une âme à cet endroit et non pas en faire un puzzle ni un conglomérat d'utilisateurs différents qui, une fois installés, se soucieront fort peu de la cohérence générale et de la vie de cet endroit. C'est un endroit qui peut parfaitement vivre; on l'a vu pendant la nuit du 31 décembre et à d'autres occasions.

J'en viens à la position des Verts, qui a été une position de principe. Ce lieu, depuis une éternité, fait partie du patrimoine au centre-ville de la population genevoise; c'est un lieu public – qu'on l'ait bien géré ou non, le problème n'est pas là. Dans ce débat, la décision à prendre est la suivante: est-ce que c'est quelque chose qui va passer au domaine privé ou qui va rester du domaine public? Notre groupe politique s'est prononcé d'une manière très claire en faveur du maintien des Halles de l'Ile dans le domaine de la collectivité publique. C'est pour cette raison que nous avons pris cette position de principe avec, et je tiens à le dire, la plus grande considération pour la qualité du projet défendu par la firme dont il est question.

Nous défendrons donc un lieu public pour les Halles de l'Ile et nous souhaitons que le Conseil administratif puisse rapidement émettre des propositions qui

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

aient une certaine unité, une certaine cohérence et surtout qu'il trouve les personnes adéquates pour s'en occuper et donner une identité à ce lieu, dans laquelle la population puisse se reconnaître en se promenant le long du Fil du Rhône.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Permettez-moi d'intervenir avant la fin du débat, car je dois représenter le Conseil administratif à une réception au Musée de l'Ariana à 19 h et je voudrais vous faire part de quelques éléments au vu des informations qui vous ont été données.

Je sais que la liste des intervenants est longue, mais je crois que les informations que j'ai à apporter seront quand même nécessaires dans ce débat, ouvert par la résolution de l'ancien Conseil administratif qui désirait offrir une possibilité de réalisation au projet de Vacheron & Constantin. Comme l'a dit M. Losio, le projet Vacheron & Constantin, en lui-même, est bon, mais, ce soir, il s'agit de savoir s'il y a privatisation du domaine public ou non: l'ancien Conseil administratif avait décidé la privatisation, contre mon avis, puisque je suis en faveur de la non-privatisation du domaine public. Cela dit, en ce qui me concerne, puisque je ne représente pas la tendance de l'ancien Conseil administratif, j'aimerais apporter quelques précisions par rapport à tout ce qui a été dit sur les activités de ce lieu.

Nous avons entendu beaucoup de choses. Ce débat était peut-être alimenté par un journal de droite, qui a fait paraître un article sur les Halles de l'Ile disant que c'était un vrai désert. J'ai entendu M^{me} Cornu, ancienne responsable de Halle Sud – d'ailleurs, Halle Sud, c'était bien – mais elle ferait mieux de ne pas avoir l'arrogance qu'elle a eue tout à l'heure dans ses propos, car, Mesdames et Messieurs, je vous invite à relire le *Mémorial* de l'époque et vous verrez que la situation n'était pas si claire au niveau du financement; on n'a jamais élucidé le problème des comptes évoqué au Conseil municipal à ce moment-là. M. Lyon qui, lui, possède une partie de la mémoire de ce Conseil municipal, l'a rappelé subtilement. Il faudrait donc être très prudent.

Quant au terme de «désert culturel» appliqué aux halles, nous avons eu une démonstration du contraire par notre jeune conseiller municipal, qui nous a fait une fête magnifique pour le dernier jour de l'année 1999 et le premier jour de l'an 2000, mais c'est quand même de l'ordre de 6 millions la soirée! Alors donnez-moi 6 millions pour une soirée et je vous ferai aussi un événement aux Halles de l'Ile. A part cela, je voudrais le féliciter. D'ailleurs, ce soir-là, nous étions ensemble et je peux vous dire qu'il y avait 5000 à 10 000 personnes à cet endroit – je ne souhaite pas qu'il y en ait autant tous les soirs, car j'avais certaines craintes; on voyait des mouvements de foule extrêmement dangereux sur la passerelle. Cela dit, c'était une fête magnifique et je le félicite encore de l'avoir réalisée. Mais si vous me donnez un million – car les 6 millions ont été divisés en cinq

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

pour cinq lieux, j'essaierai de faire quelque chose. Cette nuit, les Halles étaient consacrées à l'air – vous aviez d'ailleurs très bien choisi votre signe, car, aux Halles de l'Ile, il y a beaucoup d'air. Pourquoi y a-t-il beaucoup d'air? Parce que c'est un bâtiment qui nécessite quelques infrastructures supplémentaires pour être convivial et être à l'abri des intempéries.

Cela dit, trois départements s'occupent de ce lieu: le département de M. Hediger, par le domaine public, celui de M. Muller, puisqu'il gère les lieux, aussi bien le restaurant que les locaux occupés par Radio-Lac ou d'autres associations – et vous savez qu'il faut six ans pour se dégager de baux qui ont été signés – et le département des affaires culturelles. J'ai entendu que vous vouliez plus de monde et des activités plus attractives dans ce lieu, mais il y en a eu. Je vais quand même vous rappeler l'historique des Halles. Mesdames et Messieurs du Parti libéral, du Parti démocrate-chrétien et du Parti radical, quand vous aviez la majorité, c'est bien vous qui aviez installé le monde qui est actuellement là-bas.

Il est alors facile de dire maintenant que cela ne va pas très bien et qu'ils n'ont pas très bien travaillé. Rappelez-vous, quand le Conseil administratif a essayé de faire le premier projet pour un Centre de l'image – c'était le 10 juillet 1991 – il y a eu des tractations avec la Maison de Saint-Gervais et d'autres lieux concernés par l'image contemporaine, mais il y a eu de multiples oppositions; il n'y avait pas de consensus et ce projet a été abandonné. Le Conseil administratif est revenu, en juillet 1992, avec un deuxième projet nommé Forum. C'était un projet pour une animation et une occupation alternée des galeries. Le Conseil administratif a fait une demande pour pouvoir libérer les lieux, mais le Conseil municipal a accepté une pétition du CARAR (Cartel des sociétés d'artistes et d'artisans du canton de Genève) qui voulait rester aux Halles. A partir de ce moment, nous n'avons plus rien pu faire puisque les lieux étaient occupés par le CARAR. Ce deuxième projet, en fin de compte, a donc été refusé par le Conseil municipal. C'est sa volonté, très bien; nous avons fait en sorte que les vœux du Conseil municipal soient respectés.

Nous avons ensuite lancé un troisième projet, mais sans moyens, car nous étions en pleine crise des finances publiques et tout le monde, le Conseil municipal compris, voulait diminuer le budget des affaires culturelles, diminuer le budget de la Ville; on avait des trous de 60, 80 millions – rappelez-vous, ce n'est pas si lointain. Il n'était donc pas question de proposer un projet en demandant des budgets de fonctionnement de 2, 3 ou 4 millions par année. Nous avons donc fait un projet restreint consacré au négoce culturel par le livre. Nous avons tout d'abord développé la Fureur de lire; ensuite, nous avons donné des locaux à des librairies et, en particulier, nous avons fait l'extension de la librairie concernant l'architecture. A partir de ce moment-là, nous avons alors demandé des moyens au Conseil municipal pour rendre ces lieux plus conviviaux en installant une ver-

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

rière. Par deux fois, nous avons demandé un crédit à cet effet et cela a été refusé. Tant que nous n'aurons pas une verrière dans ce lieu, nous n'aurons pas les conditions nécessaires pour faire un bon projet.

Par la suite, M^{me} Keller Lopez l'a rappelé tout à l'heure, le Festival de la Bâtie s'y est installé par deux fois. Il y avait de l'animation; c'était impeccable mais c'était ponctuel. Il y avait aussi le marché aux livres de la Fureur de lire; les marchés de bouquinistes s'y sont aussi installés, mais ceux-ci ont trouvé qu'il n'y avait pas assez de passants et ils sont partis car ce n'était pas assez rentable. Il ne faut pas oublier le marché aux puces des enfants, qui est organisé par le département de mon collègue M. André Hediger et qui fonctionne très bien.

Cela dit, ne pouvant rien faire à cet endroit – pas de crédit, opposition du Conseil municipal à réaffecter les locaux à d'autres activités – nous sommes progressivement arrivés à la situation actuelle. Je vous rappelle aussi que l'Association genevoise des musiques de jazz (AGMJ) a quitté les Halles de l'Ile, puisqu'elle ne s'entendait pas avec le restaurateur.

En fin de compte, c'est en 1995 que Vacheron & Constantin a contacté le Conseil administratif pour exposer son projet. A partir de ce moment-là, le Conseil administratif a décidé de geler la situation, car, le cas échéant, il ne fallait pas engager la Ville dans une démarche qui empêcherait le projet de Vacheron & Constantin. Voilà, Mesdames et Messieurs, la situation actuelle. Il est donc facile de dire que c'est un désert culturel. Tout le monde a sa part de responsabilité. Relisez le *Mémorial*; ce lieu a été géré par trois ou quatre magistrats en même temps. Chacun voulait y faire sa politique et, actuellement, nous faisons ce que nous pouvons.

Pour pouvoir faire quelque chose aux Halles de l'Ile, il y a des conditions nécessaires à remplir, bien qu'elles ne seront pas suffisantes. D'abord, il faut changer la gérance du restaurant – malgré le fait que certains ont dit que le gérant du restaurant est très sympathique et qu'il nous accueille bien – pour y ouvrir un restaurant en relation avec les activités qui ont lieu à cet endroit. Ensuite, il faut récupérer les locaux, donc résilier les baux actuels, ce qui signifie que vous acceptiez que le CARAR et Radio-Lac s'en aillent. Cela signifie aussi qu'il faudrait faire une couverture aux Halles de l'Ile, de telle manière qu'on ne soit pas arrosé quand il pleut. Ces conditions sont donc nécessaires.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, cela dépendra du vote, car si vous décidez la privatisation, le problème sera réglé et il faudra penser à démanteler cet endroit. Par contre, si vous votez la non-privatisation, je m'engage, en concertation avec les partis politiques, à déposer d'ici huit mois un projet qui pourra vous convenir en fonction de ce qui aura été dit dans ce débat. Voilà, je voulais vous donner cette information; faites le bon choix mais, pour ma part, je crois que cet endroit doit rester du domaine public.

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Île

M. Bernard Paillard (AdG/SI). L'avantage d'intervenir quand plusieurs intervenants, dont le magistrat, se sont déjà exprimés, c'est que beaucoup de choses ont déjà été dites sur lesquelles on peut ne pas revenir. Je vais simplement défendre l'amendement que je dépose concernant la motion N° 351, qui rajoute une invite entre la première et la dernière invite, qui, elles, demeurent inchangées. Je vous lis cet amendement pour que tout le monde en ait connaissance; il va dans le sens de ce que le magistrat vient de dire. L'adjonction à la fin de la première invite est la suivante:

Projet d'amendement

«– en particulier, de réévaluer et redéfinir les activités et la mission de toutes les parties contractantes, à échéance de leurs baux respectifs, afin de développer l'animation et l'attractivité des Halles de l'Île ainsi que de dynamiser la vocation culturelle de cet ensemble.»

Si j'ai bien entendu la plupart des intervenants et, notamment, le magistrat, nous sommes en parfaite résonance sur cette question. Simplement, ici, nous nous donnons un moyen concret, une possibilité d'agir et même plus que cela; c'est une injonction à l'action qui nous permettra de suivre l'évolution des événements. Cela, c'est un premier point et je défends cet amendement comme étant une réponse concrète à toutes les critiques qui viennent d'être formulées. On ne se contente pas simplement de dénoncer, mais on propose quelque chose.

La deuxième remarque que j'aimerais faire, c'est que, quand on nous met la larme à l'œil à propos de Vacheron & Constantin, cette vieille entreprise si genevoise, eh bien, en commission, après une série de questions, auxquelles on n'a pas répondu, les représentants de Vacheron & Constantin – qui, par ailleurs, sont des gens d'excellente compagnie et, en plus de cela, dont le projet était intéressant – ont tout de même dû répondre à cette question dont je parle, qui était la suivante: «Quelles sont les procédures d'adoption du projet qu'aujourd'hui vous nous soumettez?» Leur réponse a été que, «dans un premier temps, oui, il a fallu les élaborer au sein de Vacheron & Constantin.» Mais, finalement, «est-ce que cela suffisait?» «Non, cela ne suffisait pas.» «Alors, quelles autres démarches a-t-il fallu entreprendre?» «Eh bien, celles de tout groupe intégré à un cartel, c'est-à-dire le groupe Vendôme.» Un énorme groupe actif dans le domaine du luxe. Je n'ai rien contre, mais ne nous bassinez pas avec la vieille entreprise genevoise du XVIII^e siècle, s'il vous plaît! C'est un énorme groupe industriel, qui n'a de Vacheron & Constantin que la vitrine, et encore, puisque le projet a réellement été adopté en conseil d'administration – j'en ai la preuve – par le groupe lui-même, qui seul pouvait donner son feu vert à cette entreprise soi-disant genevoise, si indépendante et si bien enracinée dans les merveilles qu'elle sait produire. (*Applaudissements.*)

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Île

Ensuite, j'aimerais quand même relever qu'il y a quelques intervenants intéressants aux Halles de l'Île. Bien sûr, en gros, cela ne fonctionne pas et nous sommes insatisfaits de la situation; du reste, c'est bien tout le sens de mon amendement. Cependant, je pense à Papier Gras, par exemple, avec lequel on avait élaboré un embryon de projet; il y a possibilité d'entrer en négociation avec quelques-uns des acteurs et sans doute d'élaborer quelque chose. Je cite Papier Gras, car, justement, c'est un privé; le débat n'est pas idéologique du tout. C'est un des rares intervenants presque totalement privé; seule une partie des loyers n'est pas perçue par la Ville. C'est certainement un des intervenants les plus intéressants.

D'autre part, on constate à l'unanimité que le bistro dysfonctionne. Ce restaurant n'est absolument pas adapté à cet endroit, c'est évident; plusieurs l'ont dit et je ne vais pas revenir là-dessus. Il fait bien sûr partie de l'amendement que je dépose, car l'échéance du bail est proche, si je ne me trompe pas. La plupart des autres baux n'arriveront à échéance que d'ici plusieurs années, mais celui du restaurant expire bientôt. Le plus gros problème pourra probablement être traité dans délais raisonnables.

Je conclus simplement en disant que notre groupe s'est fixé trois principes, car, comme notre ami Losio le disait tout à l'heure, il fallait s'en fixer, afin de ne pas être noyés par les rapports de force et les différentes perspectives. Nous avons donc trois principes. Ils sont très simples: c'est la non-privatisation du domaine public, évidemment; c'est le maintien de la vocation culturelle, nous insistons sur ce point, car nous savons qu'il y a d'autres projets; et, enfin, c'est de maintenir la libre circulation des passants. Il serait impensable de faire des privatisations partielles de lieux où, physiquement, il ne serait plus possible de traverser librement. Voilà les trois principes: non-privatisation du domaine public, vocation culturelle et libre circulation des piétons.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Ma collègue M^{me} Keller Lopez a dit tout ce que j'avais à dire et même mieux que je ne l'aurais fait.

M. Alain Comte (AdG/TP). Depuis 1987, je suis dans cette enceinte – je suis bientôt un des plus anciens – et depuis cette époque j'entends parler des Halles de l'Île à vocation culturelle. Il est vrai que cela a plus ou moins bien fonctionné; nous avons défendu ce projet à l'époque où M^{me} Cornu était directrice de Halle Sud et je vois que rien ne se passe au niveau de la culture dans cet espace.

Pour nous, Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes), nous sommes d'avis qu'il faut laisser ce lieu en espace public. Cela ne serait pas le cas

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Île

avec le projet de Vacheron & Constantin; on fermerait alors carrément la cour qui se trouve à l'intérieur de cet espace pour faire passer le public d'un côté, éventuellement des deux côtés du bâtiment – si on lit bien le rapport – et non plus à l'intérieur, ce que nous trouvons fort regrettable.

De plus, la FTMH a dit du projet Vacheron & Constantin que celui-ci ne générerait pas de places pour des futurs apprentis. D'autre part, Vacheron & Constantin nous a quelque peu menacés de quitter Genève s'il n'obtenait pas les Halles de l'Île. Je trouve que de devoir travailler sous une telle menace n'est pas facile et nous nous y refusons.

Le Conseil administratif aurait pu proposer un autre projet, car il en existe beaucoup; par exemple, j'ai été approché par des gens pratiquant les arts martiaux. Pourquoi ne pas aménager une salle de judo et d'arts martiaux aux Halles de l'Île? C'est une idée.

Dans l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes), nous sommes d'avis qu'il faut laisser cet espace en domaine public. Nous faisons une dernière tentative d'expérience culturelle à condition que ce projet soit vraiment acceptable. La prochaine fois, je ne sais pas si nous voterons encore un projet culturel pour cet espace; toujours est-il qu'il faut que cet espace reste public.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Il est vrai que nous avons entendu beaucoup de choses tout à fait essentielles, mais je trouve extrêmement navrant de rester agrippé à des fantômes culturels, alors qu'il est possible de revaloriser rapidement cet espace. Et quand j'entends «Vacheron & Constantin», j'entends aussi «patrimoine genevois».

Je tiens à répéter que je trouve extrêmement important de maintenir, en un lieu comme les Halles de l'Île, une telle entreprise. Alors, bien sûr, cette entreprise est multinationale, mais tant mieux pour elle! Quelle honte y a-t-il à favoriser un fleuron tel que Vacheron & Constantin en lui permettant de s'installer aux Halles de l'Île? Quelle honte y a-t-il à accepter des avantages fiscaux, dont nous avons bien besoin pour maintenir la qualité de vie de notre cité et pour maintenir le soutien social que nous nous targuons de donner, à Genève, à ceux qui en ont besoin? On ne va tout de même pas cracher sur un fleuron tel que Vacheron & Constantin et passer notre temps à dénigrer tout ce qui n'est pas public! Un droit de superficie n'est pas une privatisation; je crois qu'il est très important de ne pas tout mélanger.

En ce qui me concerne, tant que tout n'est pas entrepris pour permettre à Vacheron & Constantin de se réinstaller à sa place d'origine, je n'entrerai pas en matière sur un projet public et je vous invite à en faire de même.

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques aux Halles de l'Île

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). En écoutant très attentivement toutes les interventions, je constate qu'il en ressort une position très claire: ceux qui sont pour Vacheron & Constantin connaissent le projet et savent quelle attribution sera donnée aux Halles de l'Île. Par contre, concernant l'animation publique, nos collègues de la commission des beaux-arts nous ont apporté une série d'éléments, mais on est tous un peu dans l'expectative et on se demande ce que l'on va faire.

Je me suis dit que le Conseil administratif allait présenter un projet, une autre proposition, mais nous sommes restés dans le flou total. Je pense alors qu'il faut provoquer un peu tout cela et, comme je connais certains éléments, j'ai un amendement à vous proposer. En sortant d'ici, on pensera qu'il y a quatre-vingts idées sur le sujet; pour ma part, j'en ai une à proposer. Je sais qu'elle ne plaira pas forcément, mais c'est une idée d'espace public.

Mon amendement concerne le premier alinéa de la motion; il est le suivant:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier *une solution consistant à créer dans ce lieu un musée du Léman (aquarium géant contenant la faune piscicole et les plantes aquatiques de notre lac).*»

Ce sera un lieu pour les écoles, entre autres; il y aura véritablement une animation avec quelque chose de concret. De plus, le Léman touche légèrement les Halles de l'Île.

Voilà, Mesdames et Messieurs. On arrivera peut-être, avec ce type de provocation, à du concret. M. Alain Comte, qui est intervenu tout à l'heure, a dit que, depuis qu'il est dans ce Conseil, depuis 1987, on parle des Halles de l'Île. Je pose alors clairement la question suivante et je demande une réponse: dans combien d'années le projet de M. Vaissade sera-t-il déposé? J'aurai au moins une petite avance avec ma proposition. Mesdames et Messieurs, réfléchissez.

M. Pierre Reichenbach (L). Je ne voulais pas prendre la parole ce soir mais je le ferai quand même. Ce que j'ai à dire, je le dirai avec une certaine humilité, car je suis aussi une mémoire de ce Conseil municipal.

Si je suis cosignataire de la première motion (N° 342) – qualifiée d'iconoclaste – c'est que je souhaite la vie aux Halles de l'Île. C'est aussi parce que je les connais si bien, ces Halles de l'Île, et qu'elles sont en quelque sorte le point noir de mon action politique; bref, elles me «font les boules!» (*Exclamations.*) Il y avait là l'abattoir municipal, marché des Halles de l'Île, avec, à l'époque, un super bistro; Genève a voulu en faire son Beaubourg, eh bien, c'est raté! Les Halles de l'Île sont actuellement tristes, mais je pense objectivement que ce lieu

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

doit être maudit. En septembre 1979, nous disions que les Halles de l'Ile étaient en affectation et pas encore terminées. Ce fut même le sujet de la première intervention que j'ai faite dans ce Conseil.

Qu'il me soit permis de remercier dans cette salle ceux qui étaient présents alors, je les nomme par leurs prénoms: Jean-Pierre, Roman, Albert – qui est à la tribune – et Christian, qui est dans la salle. Merci, chers collègues, et merci au Conseil municipal d'alors, car, à cette époque, vous aviez fait un vote unanime sur ma proposition. Pourquoi? Parce que le Conseil municipal avait trouvé que l'on pouvait mettre de l'ambiance au centre-ville, ville que l'on qualifiait, à l'époque, de «friquée», et cela sans engagement financier, puisqu'une société souhaitait y installer ce que j'avais appelé à l'époque un «musée lémanographique».

Il s'agissait d'une exposition d'aquariums dans le milieu ambiant du lac Léman, profitant de l'eau du Rhône de chaque côté, avec des expositions culturelles en surface. Mais le Conseil administratif de l'époque – je veux parler de MM. Emmenegger, Ketterer, Raisin – s'y est visiblement opposé avec violence! On ne pouvait pas admettre, à Genève, de faire un pas dans l'écologie de l'eau! On m'avait dit qu'il y avait un projet pour des aquariums au Muséum, qu'on le créerait en construisant une conduite d'eau depuis le lac jusqu'au Muséum... Non seulement il n'y a pas d'aquarium aux Halles de l'Ile, mais il y en a encore moins au Muséum!

Voilà la Genève des nantis, comme je le disais hier soir. C'est la raison pour laquelle, chers collègues, je pense que, si on ne trouve pas un projet novateur pour ces Halles de l'Ile qui correspond à une réalité, on n'en fera jamais rien de bien. Chaque fois que le Conseil municipal a proposé quelque chose au Conseil administratif, cela a été le croc-en-jambe et cela a «foiré!»

On parlait hier soir de l'aménagement de la plaine de Plainpalais. Je vous dis sincèrement que nous nous sommes fait «descendre en flammes», Christian Zaugg et moi, car nous voulions faire un signe à la population en proposant d'y installer une tour à grimper; celle-ci n'était pas payée par le Conseil municipal, encore moins par le Conseil administratif, mais elle a été sèchement refusée. On parle alors toujours de l'aménagement de la plaine de Plainpalais, deuxième lieu maudit!

Mon projet d'un musée lémanographique, je l'ai remis dans le carton ou, plutôt, je l'ai cédé aux Français qui sont beaucoup moins bêtes que nous et il s'est créé plusieurs aquariums, dont celui de Touraine. Alors, pour votre gouverne, au point de vue financier – car c'est le «pognon» qui est intéressant maintenant et pas une culture que l'on voudrait «friquée» – eh bien, à Touraine, c'est 4 millions de visiteurs par année à 50 francs français l'entrée! Voyez un peu ce que l'on a

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

perdu à Genève, ce que l'on aurait pu réaliser. Si on ne prend pas les problèmes par là où ils doivent être pris, jamais on ne réalisera quelque chose de rentable pour notre cité et, franchement, je le regrette.

Je voulais dire cela ce soir pour le *Mémorial*, pour que vous sachiez que des projets ont été faits pour les Halles de l'Ile, mais qu'ils ont été singulièrement combattus par les majorités fluctuantes de l'époque. Jamais rien n'a été fait aux Halles de l'Ile. C'est pourquoi je prétends que ce lieu est maudit, à moins qu'on trouve un projet fédérateur qui amène la population au centre-ville.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous arrêterons nos débats à 19 h et nous les reprendrons à 20 h 30. Nous avons encore six intervenants inscrits. Monsieur Juon.

M. Roman Juon (S). Merci, Madame la présidente, j'ouvre d'abord une petite parenthèse à propos des activités qui fonctionnent aux Halles de l'Ile, car on oublie toujours les problèmes d'architecture et la librairie d'architecture, entre autres, fonctionne bien; c'est peut-être elle qui amène le plus de monde aux Halles. Avec mon collègue Pattaroni, qui s'intéresse aux problèmes d'architecture, nous pensons vraiment remettre sur le tapis le prix d'architecture, pour que cette profession soit mieux considérée.

Je reviens maintenant sur le «News» de M. Couchepin, que j'ai reçu tout à l'heure comme certains d'entre vous. Pascal Couchepin, que je crois entendre avec ses amis radicaux d'en face, prône la poursuite de la privatisation. C'est intéressant que le chef du Département fédéral de l'économie publique – et c'est d'aujourd'hui dans les journaux, sur Internet – se prononce en faveur d'une privatisation plus poussée de Swisscom. (*Exclamations.*) Tout à fait! Aujourd'hui, on veut tout privatiser et la seule réplique à cela est que la gauche et les Verts, en tous les cas l'Alternative, résiste, afin que l'on cesse ces privatisations des lieux publics. Ce n'est plus possible de continuer ainsi.

Vacheron & Constantin, par la voie de ses représentants, avait menacé de partir si le projet n'était pas accepté. Eh bien, qu'il parte!

M. Robert Pattaroni (DC). Le PDC n'a pas du tout vu la question en termes de privatisation et de maintien en zone publique. Notre parti s'est souvent prononcé pour l'attribution de surfaces ou d'activités diverses à des entreprises privées, mais sous le contrôle de l'Etat – en l'occurrence, cela pourrait être sous le

Proposition et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques
aux Halles de l'Ile

contrôle de la Ville de Genève. C'est le cas, par exemple, de l'aéroport et du Grand Casino, entre autres. Il ne s'agit donc pas pour nous de dire qu'on ne pourrait pas affecter des bâtiments à une entreprise, car si ce bâtiment était situé ailleurs, du côté de la Jonction, par exemple – je pense en particulier au site où se trouve actuellement Artamis – ou du côté de la rue des Vieux-Grenadiers, où se situe le MAMCO, peut-être qu'on aurait parfaitement pu approuver la proposition.

Par ailleurs, je voudrais quand même relever, puisqu'on a mentionné à juste titre les mérites de cette superbe entreprise qu'est Vacheron & Constantin, qu'il ne faut pas oublier que d'autres entreprises horlogères, non moins prestigieuses, telles que Patek Philippe, Franck Muller ou Gilbert Albert, vont elles aussi créer des sortes de musées pour faire connaître à la population leurs activités passées et présentes. J'invite ceux qui n'en ont pas encore eu le temps à aller visiter les fameux cabinets de cabinetiers de Gilbert Albert. Ensuite, nous serons probablement bientôt invités par Patek Philippe, du côté de la rue des Vieux-Grenadiers, pour l'inauguration de son futur musée; nous avons aussi appris que Franck Muller a un projet pour, notamment, la promotion de la profession parmi les jeunes, de façon à faire connaître l'art qu'il exerce avec une très grande habileté. Il faut donc savoir que d'autres entreprises, qui ont la même valeur pour Genève, vont faire, sous leur responsabilité, des présentations publiques qu'il faut relever.

Pour terminer, je dirai ceci: au PDC, ce qui a été déterminant pour nous départager, c'est le fait que, si les Halles de l'Ile avaient pu être pour une partie en zone publique, avec un restaurant, par exemple, nous aurions sans doute approuvé le projet. Malheureusement, le concept de Vacheron & Constantin est tel qu'ils ont besoin de toute la surface; ils doivent fermer le bâtiment à clé le soir, pour des raisons de sécurité, ce qu'on comprend parfaitement; toutefois, à ce moment-là, le public n'y aurait pas accès comme on pense qu'il le devrait.

La présidente. Merci. Nous allons clore là notre débat que nous reprendrons à 20 h 30. Je passe encore la parole à M. Rielle pour une communication.

M. Jean-Charles Rielle (S). Je remercie M. Marquet, président de la commission du logement, d'avoir accepté de déplacer à 20 h 15 la séance du lundi 31 janvier prévue à 17 h 30, afin de permettre aux commissaires inscrits à la séance de présentation du système IntraCM, prévue de 17 h 30 à 19 h 30, de pouvoir y participer, vu l'importance du nombre de personnes inscrites. Vous recevrez naturellement une convocation.

J'en profite pour vous rappeler que la séance IntraCM aura lieu au Muséum, le lundi 31 janvier, de 17 h 30 à 19 h 30. Il y a une soixantaine de conseillers

municipaux inscrits. Cette séance est d'actualité, car vous recevrez très prochainement les ordinateurs portables; elle sera donc extrêmement intéressante pour les gens qui s'y sont inscrits.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3058
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3061
3. Clause d'urgence sur la motion de M ^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M ^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, M ^{me} Isabel Nerny, M. Bernard Paillard, M ^{me} Marie Vanek et M. Christian Zaugg: «Contribuons à la réouverture de la poste de Saint-Jean!» (M-52)	3061
4.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Deux postes de travail pour la Maison de quartier du Petit-Saconnex» (P-4 A)	3063
4.b) Motion de MM. François Harmann, Philippe Cottier, René Grand, M ^{mes} Catherine Hämmerli-Lang, Isabel Nerny, Marianne Husser et Liliane Johner: «Soutien à l'avenir de la villa Dutoit» (M-31).....	3068
5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet d'arrêté de M ^{mes} Marie-France Spielmann, Anne-Marie Bisetti, Hélène Ecuyer, Marie Vanek, MM. Didier Burkhardt, Alain Comte, Hubert Launay, Bernard Paillard, François Sottas et Marco Spagnoli, renvoyé en commission le 2 décembre 1997, intitulé: «Pour une municipalisation des contrats de culture» (PA-311 A).....	3072
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner:	
– la résolution du Conseil administratif en vue de soutenir le maintien de Vacheron & Constantin SA en ville de Genève (PR-403 A);	
– la motion de M ^{mes} Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg, Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler, renvoyée en commission le 13 octobre 1998, intitulée: «Halles de l'Ile, espace public» (M-351 A)	

Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la motion de M ^m es Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg, Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler, renvoyée en commission le 13 octobre 1998, intitulée: «Halles de l'Ile, espace public» (M-351 A)	3083
7. Propositions des conseillers municipaux	3130
8. Interpellations	3130
9. Questions	3130

La mémorialiste:
Marguerite Conus